



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE
SANITAIRE DE PREVOYANCE

Rapport annuel 2022

Qui sommes-nous ?

Missions, caractéristiques, moyens

Les meilleures pratiques, pour les meilleures solutions.

Au service de la prévoyance professionnelle de nos assurés, depuis plus de 35 ans.

La FISP (Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance / www.fisp.ch) est une institution de prévoyance professionnelle créée et dirigée par ses assurés et adhérents, afin de leur offrir les solutions « 2^{ème} pilier » les plus efficaces et les mieux adaptées à leurs besoins :

- Etablissements hospitaliers ou entreprises économiquement liées au monde de la santé, ses adhérents ont choisi une solution propriétaire, entièrement dédiée à satisfaire les besoins spécifiques de leurs collaborateurs, assurés à la FISP.
- Avec près de 12'000 assurés et 1,8 milliard de placements, la FISP bénéficie d'une assise financière saine et d'une organisation efficace, dont témoignent les indicateurs analysés régulièrement par experts et autorité de surveillance.
 - Son organisation, sans actionnaires à rémunérer, témoigne d'une démarche pragmatique et professionnelle : la FISP s'appuie sur une structure opérationnelle évolutive, bénéficiant d'une veille concurrentielle permanente, comprenant un employé (Direction) et des mandats externes spécialisés dans divers domaines: Gestion administrative et comptable, Organe de révision, Expert en prévoyance, Placements financiers, Gestion du parc Immobilier direct.
- Les 8 membres du Conseil de Fondation, élus par les employeurs et les collaborateurs assurés, et les commissions qui en découlent, se donnent les moyens de définir et d'atteindre des objectifs de prévoyance de haute qualité.
 - Cette stratégie en faveur d'une « Prévoyance Responsable » et les missions définies par la Fondation se déclinent naturellement dans les actions menées par la direction et les commissions ad hoc.
 - Fondée sur une gestion des risques professionnelle et un respect des principes de bonne gouvernance, cette volonté se concrétise depuis plus de 35 ans en résultats en faveur des assurés et des adhérents.



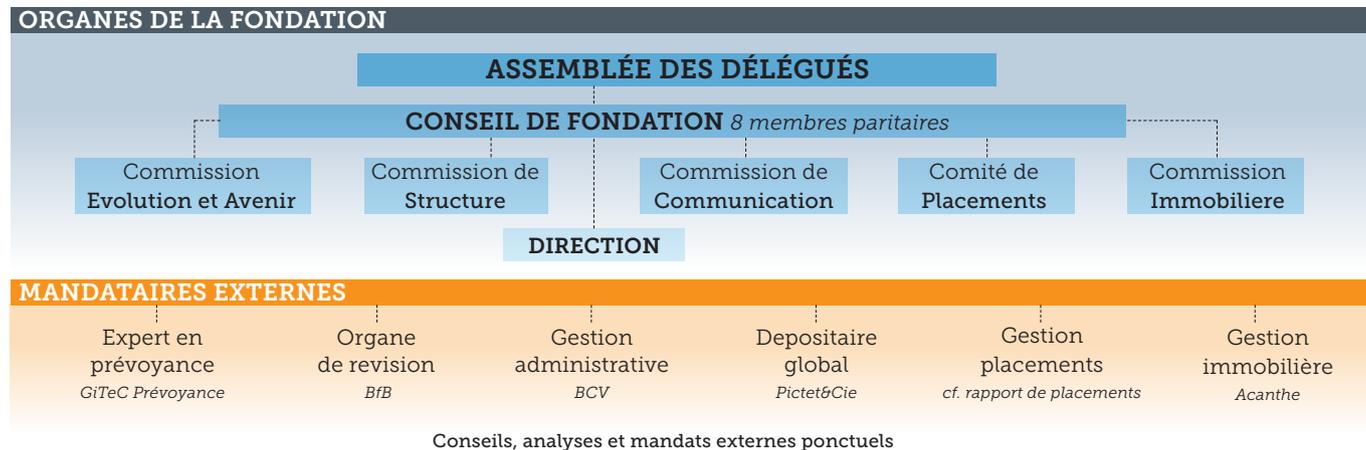
**Gestion
des risques
professionnelle,
bonne gouvernance :
depuis plus de 35 ans,
des résultats
en faveur
des assurés.**

Structure organisationnelle

Ressources internes et Partenaires mandataires



Les moyens de répondre aux besoins de nos adhérents et de nos assurés.
Avec une priorité absolue : conjuguer équité et efficacité.



- Une structure économe et performante, faisant appel aux meilleures pratiques en matière de technique de gestion de risques et de gouvernance.
- Une conduite mettant en avant les vertus du pragmatisme et la priorité donnée aux parties prenantes essentielles, nos assurés et adhérents.
- Un modèle mutualiste sans actionnaires et paritaire employés-employeurs :
 - doté de compétences professionnelles propriétaires, intégrées notamment via un organe exécutif interne de Direction,
 - orienté et contrôlé par un Conseil de Fondation formé et éclairé sur les enjeux majeurs de la mission de prévoyance de la Fondation.

La FISP, comme acteur d'un 2^{ème} pilier de référence, s'engage dans sa mission en respectant un partenariat social responsable et impliqué : avec un modèle dont elle fait évoluer en permanence les capacités, elle met tout en œuvre pour renforcer les bases d'une prévoyance de qualité pour les assurés et adhérents.

Conseil de fondation au 31.12.22

Président

M. François HAENNI
Délégué «employeurs»
Directeur général LBG

Vice-Président

M. Yves VINCKE
Délégué «assurés»
Physiothérapeute retraité EHNV

Membres

Délégués «employeurs»
M. François JACOT-DESCOMBES - Administrateur ESSC
M. Emmanuel MASSON - Directeur RH - HRC
M. Christophe VACHEY - Directeur général adjoint - GHOL
Délégués «assurés»
M. Olivier OUGUEY - Infirmier-anesthésiste - HFR
Mme Carine COLLOMB - Assistante DRH - HIB
Mme Laurent WILLOMMET - Médecin-chef retraité - HRC

Direction

M. Jean-Paul GUYON

Mandataires

La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué régulièrement.

Les réponses FISP aux enjeux de la prévoyance

Des chiffres-clés et des valeurs.

A une période charnière pour les systèmes de prévoyance, la FISP fait partie des acteurs dotés des moyens pour en relever les défis majeurs, et mener à bien sa mission sur le long terme.

DEPUIS 2019

« Pour une protection optimale :
rente d'invalidité supérieure à

45%
du salaire assuré »

Le 2^{ème} pilier, par la diversité et la complexité de ses problématiques, impose à l'ensemble de ses participants des enjeux majeurs, financiers et extra financiers. Les manières de répondre à ces enjeux ne sont ni uniques ni équivalentes :

- Les solutions offertes par la FISP pour répondre aux enjeux de la prévoyance concilient les bienfaits des meilleures ressources techniques et des valeurs humanistes.

- Son action ne se résume pas à un agrégat de chiffres, même satisfaisants : elle concrétise aussi les principes de fiabilité, de transparence et de loyauté qui fondent les partenariats authentiques, conformes à la relation de la Fondation avec ses adhérents et ses assurés.

- Dans un contexte financier parfois anxiogène, face à un défi démographique inédit (la nécessité de gérer la suite d'un baby-boom historique), raison et responsabilité offrent, comme dans le monde de la santé, les seules solutions viables.

- Sa branche d'activité détermine un socle d'attentes, communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des

NOS VALEURS

Situation financière	Solidité du bilan et sécurité financière Taux de couverture supérieur à 100% au 31.12.2022 <i>(après renforcement des réserves)</i>
Tarif attractif et prudentiel	Cotisations risques & frais de 2,5% Bases techniques LPP 2020, 2,5 %
Performance à long terme	Taux moyen distribué sur 29 ans: 3,2 % Pas de splitting des taux entre parties minimum LPP et surobligatoire
Portefeuille immobilier	Rendement net d'environ 4 %
Prestations élevées	Taux de conversion des rentes de vieillesse à 65 ans visé à 6,90%, dont 6,37% garanti et une 13 ^{ème} rente de 0,53% versable selon situation financière. Rente d'invalidité «RI» garantie : supérieure à 45% du salaire assuré dès 2019. La RI moyenne pour l'ensemble des assurés est de près de 50% du salaire assuré.

Malgré des marchés très défavorables, la fondation a pu renforcer ses réserves, et faire bénéficier ses assurés d'un taux d'intérêt sur comptes d'épargne de 1,25%.

risques, prennent une dimension particulière : l'offre de prestations et services reflète clairement les atouts spécifiques de la FISP dans ce secteur d'activité, dans le respect de fondamentaux techniques de référence.

PERFORMANCE
DEPUIS 11 ANS

un 3^{ème} cotisant au rendez-vous, avec un rendement annuel de plus de

3,7%

Attractivité et compétitivité : au-delà des indicateurs

Agir pour répondre à l'ensemble des enjeux du 2^{ème} pilier

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, LE CONSEIL DE FONDATION TRAVAILLE LES THÉMATIQUES ESSENTIELLES SUIVANTES

Structure Gouvernance Conformité	Efficacité budgétaire, frais	Prestation et services offerts	Equilibre technique Long terme LT	Gestion financière Tactique et indica- teurs Court terme CT
<p>Organisation Formation, Système de Contrôle Interne.</p> <p>Base réglementaire et traçabilité.</p> <p>Loyauté et benchmarking.</p>	<p>Coût administratif.</p> <p>Coût gestion financière.</p> <p>Coût risques, décès, invalidité.</p>	<p>Rapport coût- performances- qualité des prestations et services.</p> <p>Taux de conversion Rémunération épargne sur à long terme.</p>	<p>Rapport financement et prestations.</p> <p>Fondamentaux techniques (démogra- phique et cash flows).</p> <p>Equilibre Actif/ Passif stratégique. Taux technique.</p>	<p>Rendement annuel</p> <p>Degré Couverture. Fondamentaux techniques</p> <p>Rémunération épargne annuelle.</p>

EN UN CLIN D'ŒIL

UNE STRATÉGIE ET DES MOYENS AU SERVICE D'UN 2^{ÈME} PILIER DE QUALITÉ

- Les actions menées par la FISP visent à répondre aux objectifs d'une mission et d'une ambition claire : continuer à offrir des solutions de prévoyance de référence.
- Face aux défis des rendements, à l'allongement de la durée de vie, aux évolutions des lois et des normes, la FISP, comme toutes les grandes caisses de pensions, doit adapter son règlement, sans trahir ses engagements.
- En prenant soin des prestations des assurés et en préservant les efforts des cotisants employés et employeurs, le Conseil de Fondation continue à prendre les mesures permettant de renforcer la capacité de la FISP à gérer les enjeux d'un contexte économique et démographique complexe.

L'ENSEMBLE DE CES MESURES PERMET DE GARANTIR

- les objectifs de prévoyance «protection des proches et du pouvoir d'achat»,
- le rapport coût/prestations pour les cotisants employés et employeurs,
- la qualité du 2^{ème} pilier pour tous les assurés.

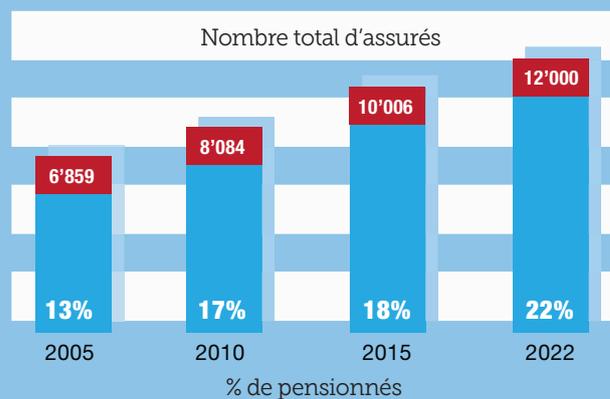
Chiffres au 31.12.2022

Degré de couverture **100,3%**

Assurés actifs **9'242**

Bénéficiaires de rentes **2'621**

Evolution des assurés FISP



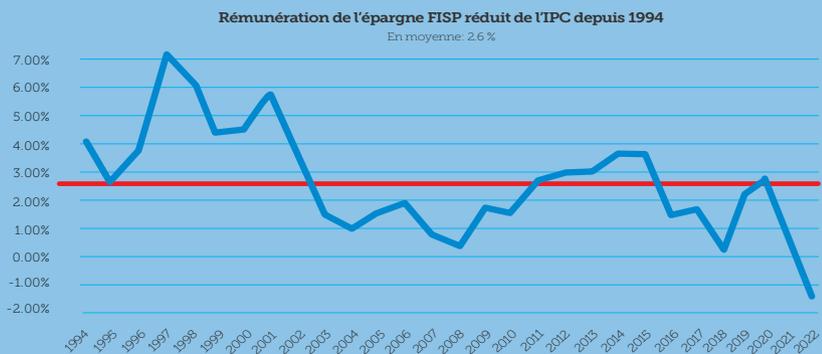
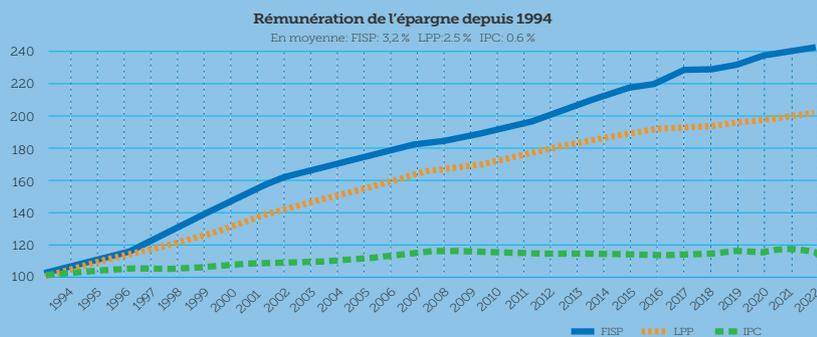
Des objectifs majeurs, réponses à des besoins essentiels: Des valeurs et chiffres de référence, pour rendre plus

Les problématiques financières, comme les enjeux d'évolution de nos systèmes de prévoyance, vont continuer à définir les thématiques à traiter et les réponses à implémenter.

La FISP agit pour concrétiser une stratégie raisonnable mais ambitieuse, traduite en améliorations de prestations et en terme de protection financière pour les proches et le pouvoir d'achat de ses assurés.

**DEPUIS 29 ANS (1994-2022) : PERFORMANCES FISP DE QUALITÉ,
MOYENNE ÉLEVÉE EN ABSOLU ET EN COMPARAISON LPP ***

Pour les assurés cotisants - Pouvoir d'achat



Depuis 1994 la FISP a toujours rémunéré les avoirs au-delà de l'inflation et de manière supérieure au minimum LPP

**Tempête
financière ou
vents favorables?
Une constante :
Garder le cap
et préparer
l'avenir**

- **LA FISP RÉMUNÈRE LES AVOIRS CONFISÉS DE PRÈS DE 3,20% PAR AN DEPUIS 29 ANS**

La FISP rémunère les avoirs confiés de plus de 20% (+0,7% par an) mieux que les exigences légales (taux min. LPP)

- **LA FISP AMÉLIORE LE POUVOIR D'ACHAT DES ASSURÉS CHAQUE ANNÉE DEPUIS 29 ANS**

La FISP rémunère les avoirs confiés au-delà de l'inflation (IPC), avec un surplus de près de 2,6% par an.

IPC = indice de prix à la consommation (inflation)

* Pour plus d'information: Fisp INFO n° 18

protéger les proches et le pouvoir d'achat des assurés

explicites les avantages du modèle FISP.

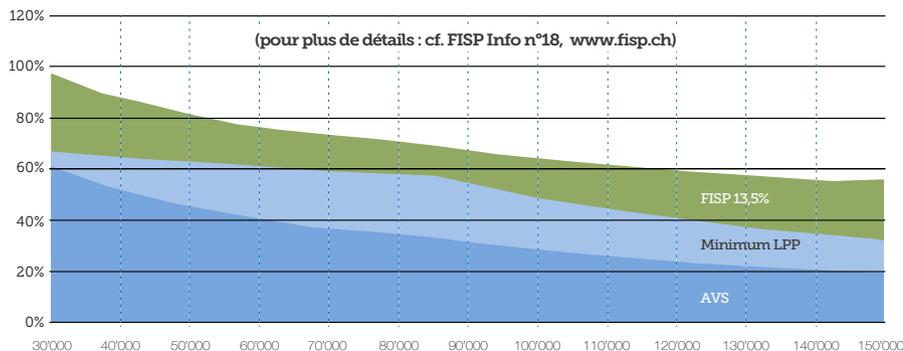
Les solutions FISP s'inscrivent dans un contexte de grande exigence pour le 2^{ème} pilier, notamment en terme d'adaptabilité, avec des réponses claires à des questions fondamentales :

- > Comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin ?
- > Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite ?
- > Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré ?

NOUVEAU - Accédez au portail extranet pour connaître vos prestations et effectuer des simulations : www.lpp-assure.ch

DES CONSTATS RÉJOUISSANTS

Retraite à 65 ans: taux de remplacement du salaire *



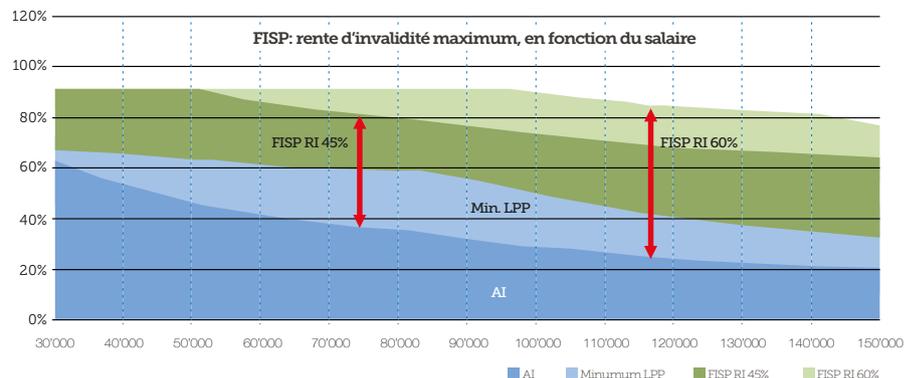
- Une protection forte pour tous les assurés.
- Les plans de la FISP sont bien supérieurs au plan minimum selon la LPP.
- Une plus grande part des prestations extra-obligatoires de la FISP pour les revenus inférieurs, car la Fondation assure le salaire dès le 1er franc (pas de déduction de coordination).
- Une part également importante des prestations extra-obligatoires de la FISP pour les salaires supérieurs au salaire maximum LPP (CHF 85'320).

Le graphique montre le taux total (AVS + min. LPP ou AVS + FISP) de remplacement du salaire avec le taux de bonification épargne réglementaire de 13.5% sans tenir compte de l'intérêt crédité sur les comptes épargne.

Incapacité totale de gain (invalidité à 100%): taux de remplacement du salaire *

- Une part importante des prestations extra-obligatoires de la FISP car la Fondation assure les salaires supérieurs au salaire maximum LPP (CHF 85'320).
 - Les prestations de la FISP sont bien supérieures au plan minimum selon la LPP.

Le graphique ci-contre montre le taux total (AI + min.LPP ou AI + FISP à 45% ou 60%) de remplacement du salaire avec les taux de rente d'invalidité assurée 45% et 60%.



Tout mettre en œuvre, pour continuer à offrir des prestations de référence

* Pour plus d'information: Fisp INFO n° 18

Enjeux généraux 2^{ème} Pilier

Stratégie, gouvernance et efficacité économique

Face aux défis, pas de résignation : pesée d'enjeux, réflexions... actions !

- Le constat de complexité renforce la nécessité de s'adapter aux réalités d'un monde en mutation profonde, mais ne signifie pas forcément la baisse de prestations du 2^{ème} pilier.
- Normes restrictives, environnement anxigène entretenu par des visions court-termistes : de nouvelles contraintes de marché réduisent les latitudes exploitables par les acteurs 2^{ème} pilier.
- Pour autant, il n'y a pas de fatalité : un 2^{ème} pilier de qualité, répondant aux besoins des assurés et aux objectifs constitutionnels a un destin, pour peu que le modèle de prévoyance soit adapté et que les acteurs en charge se donnent les moyens de le forger.
- Seules la conscience des enjeux réels et la volonté de les gérer en faveur des assurés permettent d'apporter des réponses dans la durée : pour des prestations optimales, la mise en œuvre des meilleures pratiques permet d'exploiter tous les budgets raisonnablement disponibles en matière de risque, de fonctionnement et de conformité.

LES ACTIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DES ASSURÉS S'ARTICULENT AUTOUR DE 3 AXES :

AMÉLIORER LES PRESTATIONS POUR LES ASSURÉS, ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE PRÉVOYANCE :

- Améliorations régulières du Règlement de prévoyance.
- Protection des proches et du pouvoir d'achat : taux d'intérêt versé supérieur à l'inflation et aux minima légaux, amélioration des couvertures décès/invalidité.

FAIRE FRUCTIFIER LES COTISATIONS, PRÉSERVER LES EFFORTS DES COTISANTS EMPLOYÉS/EMPLOYEURS :

- Résultats des placements et gestion des défis du contexte financier.
- Gains des actions de benchmarking et de maîtrise des coûts (appel d'offres).

ADAPTER LA SOLUTION 2^{ÈME} PILIER, POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS SANS SE RÉSIGNER SUR LES OBJECTIFS :

- Nouveau modèle de rente dès 2018 (FISP Info n°13 et 14).
- Maintien des capacités du Conseil de Fondation à assumer sa mission de manière responsable : formation, évolution.



Une solution 2^{ème} pilier en osmose avec le monde des soins

Répondre de manière proportionnée et explicite aux enjeux majeurs, conjoncturels et structurels

Les enjeux incontournables pour le 2^{ème} pilier constituent des éléments essentiels à la FISP, en tant qu'Institution de Prévoyance responsable.

En particulier, la juste gestion des enjeux de « gouvernance, ESG (*) et ALM (**) » est cruciale pour un 2^{ème} pilier de qualité. Cette attention vigilante et les mesures prises en conséquence sont des marqueurs identitaires de votre caisse de pensions, témoignant d'un positionnement fort et clair en faveur d'une prévoyance durablement responsable.

Ces actions renforcent les atouts spécifiques de la FISP dans son secteur d'activité historique et satisfont à des

attentes communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des risques, prennent une dimension particulière et cruciale.

En tant qu'institution de prévoyance contrôlée par ses assurés et ses entreprises adhérentes, en s'adaptant en permanence selon les meilleures pratiques, la FISP agit ainsi, afin de remplir une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

Ses assurés représentent la diversité des adhérents et métiers économiquement liés au monde des soins.



Lors des conférences organisées à leur intention, comme à travers l'offre de prestations et service, traduction concrète de la stratégie appliquée en leur faveur, ils peuvent vérifier que leur Fondation continue de se comporter fidèlement à la volonté de ses fondateurs, et conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi de mettre à leur disposition.

(*) Les critères « ESG », utilisés pour évaluer les investissements, sont la traduction d'une démarche socialement responsable dans les domaines de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance. C'est l'un des sujets devenus incontournables pour l'ensemble des acteurs 2^{ème} pilier. En la matière, la FISP a défini une politique générale fondée sur quelques principes fondamentaux, et déclinée en actions concrètes, pragmatiques et proportionnées. Elle agit pour concilier le respect et la juste gestion de l'ensemble des enjeux et responsabilités inhérents à sa mission, guidée par son attachement aux principes de bonne gouvernance et par l'engagement stratégique de prendre soin de ses parties prenantes, au 1^{er} rang desquelles ses assurés et adhérents. Plus d'info: FISP INFO n° 20, et rapport de durabilité (pages 20 et 21).

() Etude « ALM » (Assets Liabilities Management) : Abréviation utilisée couramment pour désigner les études d'adéquation entre engagements de prévoyance (Passif du bilan) et placements financiers (Actif du bilan). La FISP actualise régulièrement cet exercice afin de maintenir une gouvernance d'investissement garante de ses équilibres financiers et adaptée aux défis de sa mission de prévoyance 2^{ème} pilier.**

Un modèle construit pour une juste gestion

Gestion des partenariats et gouvernance d'investissement de la FISP.

L'engagement de prendre soin des assurés et adhérents sur le long terme.

La gestion des partenariats, traduction d'une gouvernance de conduite vigilante

Par une gestion attentive des partenariats et des mandats qu'elle décide de déléguer, votre Fondation s'efforce de réunir les conditions optimales en faveur de ses assurés. Les actions de benchmarking permettent soit de consolider et améliorer des relations existantes, soit d'en définir de meilleures. Toujours avec une vision long terme, sens de la mission de prévoyance.

Des principes essentiels

- L'esprit de partenariat permet de définir une relation dans laquelle les parties assurent et peuvent s'assurer qu'elles prennent soin de leurs intérêts respectifs en renforçant leurs intérêts communs.

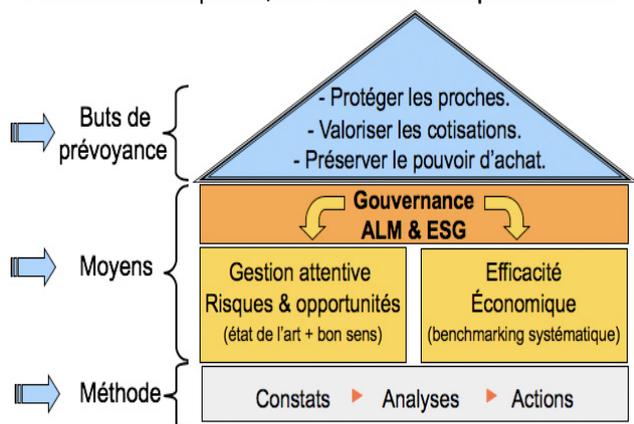
La FISP a défini un mode de conduite et de fonctionnement assurant le respect des principes fondamentaux.

- Le rationnel des modalités d'implémentation et les évolutions de procédures envisagées sont de nature à illustrer et nourrir la volonté commune de robustifier un partenariat authentique. Les conditions financières doivent y contribuer également et de manière explicite.

La FISP a défini un mode de conduite et de fonctionnement assurant le respect des principes fondamentaux de bonne gouvernance, en pleine cohérence avec :

- Les responsabilités liées au statut et aux obligations de diligence et de moyens des membres du Conseil de Fondation d'une Institution de prévoyance responsable.
- L'ambition et l'engagement de prendre soin de ses assurés et adhérents que porte le modèle FISP dédié à leurs intérêts.

Prestations de qualité, durablement et équitablement.



Seul, on peut aller vite. Ensemble, on va plus loin

Des mesures sont prises pour faire régulièrement le point sur tous les aspects afin d'améliorer pour les partenaires le traitement des enjeux SCI et de conformité, tout en préservant pour la FISP la capacité d'exploitation d'opportunités et le niveau d'efficacité économique.

L'évolution des mandats vise donc à répondre à ces 2 objectifs principaux, tout au long du processus de gestion des investissements concernés :

- Renforcer l'adéquation des standards utilisés, évalués à l'aune des meilleures pratiques en terme de SCI (système de contrôle interne).
- Préserver l'efficacité économique du mandat pour la FISP, par une tarification optimisée des missions.

des enjeux ALM et ESG

Pour une gestion des risques et opportunités, responsable à tous égards : prendre soin des enjeux financiers et extra-financiers dans le 2^{ème} pilier, pour renforcer l'efficacité de la prévoyance.

Une démarche « Prévoyance Responsable » couvrant un large éventail de problématiques

Au-delà des modes, le plan 2019-22 s'inscrit en cohérence avec la démarche implémentée par la FISP depuis des années, en matière d'exercice résolu et vigilant, raisonné et pragmatique, de toutes les responsabilités liées au mandat confié par ses assurés et adhérents.

La Fondation, outre les réponses adaptées aux exigences légales (ex. exercice des droits de vote), a défini, en matière de gestion des risques et enjeux ISR/ESG, une politique pragmatique, adaptée à une structure parcimonieuse et autonome, privilégiant la maîtrise des enjeux de gouvernance et l'efficacité économique de l'ensemble de ses actions.

Ainsi, rappelons notamment que :

- La structure organisationnelle et la base réglementaire assurent et formalisent les principes et modalités afférents aux critères d'autonomie de décision, de bonne gouvernance et de loyauté ;
- Au niveau stratégique, le Conseil de Fondation fixe une orientation (benchmark stratégique ALM) intégrant une pesée des enjeux extra-financiers, de manière compatible avec sa responsabilité financière et fiduciaire ;
- Au niveau de l'implémentation, le Comité de Placements évalue systématiquement ces aspects lors des décisions de gestion financière : rating ESG par produit, exclusions des controverses majeures, approche best in class, etc...
- La Commission Immobilière intègre les considérations de durabilité et de respect de l'environnement (ex. approche privilégiant l'efficacité énergétique) dans les actions de renforcement du parc immobilier et oriente ses décisions en conséquence.

- Suivie notamment par la Commission de Structure, la politique de benchmarking systématique des mandataires et de la chaîne des fournisseurs (via analyses internes et audits externes) complète les moyens mis en oeuvre pour assurer que les cotisations confiées sont justement utilisées et valorisées.

Evaluer les opportunités « ESG » sans occulter les risques financiers !

La FISP évalue en particulier les propositions conçues pour exploiter les impacts observés ou attendus des évolutions légales (Bâle 3, Solvency 2) sur les dynamiques des marchés et acteurs financiers (désintermédiation bancaire, ESG) et sur les résultats des solutions d'investissement en découlant.

Au courant de l'année, la FISP a donc mené divers travaux sur les risques et opportunités liés aux enjeux ISR (investissements socialement responsables).

Elle a traité des thématiques permettant d'implémenter concrètement et sur le long terme une gouvernance de conduite et d'investissement de référence, condition impérative de l'exploitation optimale des budgets de risques, fonctionnement et conformité, et des latitudes d'actions d'une Institution de prévoyance 2^{ème} pilier responsable.

La FISP a complété ces moyens afin de décliner concrètement le positionnement «Prévoyance Responsable», en améliorant sa maturité sur la bonne gestion des enjeux ESG, par l'implémentation de justes réponses par rapport à ses objectifs de prévoyance.



* Pour plus d'information: Fisp INFO n° 20

Exercice 2022

Résultats généraux et résultats financiers.

« Tout mettre en œuvre, pour continuer à offrir des prestations de référence...malgré les crises sanitaire (Covid-19) ou financière (chutes des marchés en 2022). Une constante : Garder le cap et préparer l'avenir. »

2022 - Un millésime très défavorable pour le 2^{ème} pilier dans son ensemble, dominé par une forte chute des marchés financiers, et valorisant à nouveau une gestion à long terme des enjeux, pour surmonter les crises qui, régulièrement, frappent le monde dans sa globalité.

Un climat d'incertitude animé par les suites de la crise sanitaire la plus importante de l'histoire et par des événements géopolitiques dramatiques, aux conséquences majeures sur les enjeux énergétiques et sociaux :

- Flambée des matières premières, rupture de chaînes d'approvisionnement, montée des taux, effets de la Covid, conflit ukrainien, confinement chinois : peu de classes d'actifs échappent à cet environnement plombé. Cette situation, inconnue depuis longtemps, résulte peut-être, au-delà des «circonstances» économiques, écologiques et géopolitiques, de la nature non conventionnelle des mesures prises par les états et banques centrales pour tenter de juguler les effets de crises successives depuis 15 ans («subprimes» 2008).
- Après une phase qui a placé le monde dans des conditions de taux d'intérêt atypiquement bas, la normalisation vers un monde à nouveau à taux «non négatifs» ne pouvait sans doute pas se faire sans difficultés : si, fondamentalement, la remontée des taux est à terme une bonne chose pour les acteurs du 2^{ème} pilier, ils en souffrent actuellement.
 - Ce scénario se déroule dans un contexte où les enjeux «extra-fina-

Un 2^{ème} pilier à l'épreuve d'une période marquée par des crises majeures

ciers» liés aux thématiques ESG et mégatendances «numérisation ; changement climatique ; réponses aux inégalités» deviennent centraux.

Dans ce contexte, votre Fondation a continué à assurer sa mission, de manière à gérer, en responsabilité et sur le long terme, tous les enjeux liés au 2^{ème} pilier de ses assurés.

La FISP en un clin d'œil au 31.12.2022 :

Quelques indicateurs sont autant de nouvelles malgré tout réconfortantes, dans un contexte général très défavorable pour le 2^{ème} pilier en 2022 :

- LE NOMBRE D'ASSURÉS est passé de 11'550 fin 2021 à près de 12'000 fin 2022 (dont quelque 2'600 pensionnés). Cette évolution contribue à une meilleure mutualisation des risques gérés.
- LA FORTUNE DE LA FONDATION se maintient à un niveau important, à quelque CHF 1,8 Mrd fin 2022. Ce niveau permet à la FISP de disposer de moyens toujours efficaces, la taille étant un avantage dans le placement des actifs tant qu'elle ne nuit pas à l'agilité de la gestion.
- LE TAUX DE COUVERTURE, qui illustre l'équilibre entre les actifs financiers et les engagements de prévoyance, a été maintenu au-dessus de 100%, malgré le choc extrêmement important qui a affecté les marchés financiers. De plus, la FISP a continué à constituer des réserves (provisions) afin



de faire face à l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que d'être en mesure d'honorer un taux de conversion favorable, y compris sur la partie non obligatoire.

Au niveau des ressources financières (gestion des risques financiers ; maîtrise vigilante des budgets de coûts et fonctionnement) les constats sont évidemment plus contrastés :

- LA PERFORMANCE FINANCIÈRE, si elle ne peut cacher la force des évolutions défavorables pour l'ensemble du 2^{ème} pilier, illustre néanmoins les bienfaits d'une gestion de risques diversifiée dans un contexte qui incite à maintenir une gestion prudentielle mais active des enjeux financiers (cf. pages 16 et 17).

- LES FRAIS PAR ASSURÉ, sont maintenus à quel-que 150 CHF par assuré, illustrant une gestion très vigilante et attentive aux coûts.

L'impact de la crise est atténué grâce aux fruits d'une conduite cohérente, orientée sur le bénéfice sur le long terme des assurés

- Une gestion des risques financiers ayant permis de limiter les impacts des marchés sur les résultats.
- Une politique prudentielle des provisions et réserves ayant permis de disposer de réserves souhaitées.
- Une capacité à s'adapter pour mettre à profit les latitudes d'actions exploitables via des ajustements légitimes des bases techniques (détails rapports de gestion en annexes).
- Valorisant notre action pour une prévoyance responsable, les résultats obtenus permettent de :

- Rémunérer les comptes d'épargne au-delà des obligations (1,25%, parts minimum légal et subrogatoire).
- Appliquer des prestations favorables en matière de retraite (taux de conversion parmi les références).
- Préserver le degré de couverture (supérieur à 100%), tout en ayant renforcé les réserves nécessaires à des prestations durablement attractives (politique de réserve raisonnable en matière de taux technique, réserves pour allongement de l'espérance de vie et pour taux de conversion favorable aux assurés).
- Proposer des solutions au rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés. Les garanties de rentes d'invalidité sont au moins égales à 45% du salaire assuré

- Les années positives comme celles plus difficiles justifient les travaux permanents en matière de gestion des risques et d'adaptation de la Fondation, afin d'améliorer sa mission 2^{ème} pilier et de renforcer le modèle utilisé.
- Par leur action continue, sur les enjeux de gestion financière comme de bench-

marking des mandats et des partenaires, les organes de la FISP œuvrent pour améliorer l'offre de prestations et de services aux assurés et adhérents.

- Cette action déterminée vise à réconcilier contraintes à court et à long terme, pour répondre à des enjeux 2^{ème} pilier, structurés par l'évolution des

défis actuels et des mégatendances.

- **L'ensemble de ces efforts est mis au service d'une ambition concrétisée par**

les marqueurs identitaires et valeurs de références d'un partenaire 2^{ème} pilier fidèle aux objectifs de ses fondateurs.

Continuer à sélectionner et appliquer les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, «Prendre Soin».

Message du Conseil de Fondation aux assurés de la FISP (janvier 2023).

RÉSULTATS DE VOTRE FONDATION ET MESURES POUR RENFORCER VOTRE PRÉVOYANCE ET AMÉLIORER VOTRE INFORMATION SUR VOS SOLUTIONS 2^{ÈME} PILIER. A l'issue d'un exercice 2022 très défavorable pour toutes les institutions de prévoyance, votre Fondation vous fait bénéficier de prestations qui sont les fruits d'une gestion de risques alliant rendement et sécurité, objectifs à court terme et à long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves.

En 2022, cette stratégie de conduite a permis de maintenir le cap - malgré l'épreuve que constitue, pour l'ensemble du 2^{ème} pilier, la chute historique des marchés financiers - sans renoncer à implémenter des solutions créatrices de valeur et adaptées à un contexte financier très complexe.

Pour la FISP, l'impact de la crise est atténué en 2022 grâce aux fruits d'une conduite cohérente, orientée sur le bénéfice sur le long terme des assurés :

- Politique prudentielle des provisions permettant de disposer des réserves souhaitées pour faire face (cf.b).
- Capacité d'adaptation pour mettre à profit des ajustements légitimes des bases techniques (cf. c).

Point particulier, la gestion des risques financiers a permis de limiter les impacts des marchés sur les résultats comptables, avec un rendement des placements de l'ordre de -9,5%, supérieur aux indices-références, qui a permis au Conseil de Fondation de prendre les mesures suivantes, pour une conduite durablement en faveur des assurés :

a) Pour 2022, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est de 1,25%. Ce taux s'applique à l'ensemble de vos avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal fixé par le Conseil Fédéral est de 1% en 2022, et uniquement sur la part obligatoire minimum LPP.

b) Les réserves ont été ajustées: (i) dans le cadre d'une politique raisonnable de réserves en matière de taux technique, (ii) pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espérance de vie et (iii) pour garantir les retraites futures en continuant à appliquer un taux de conversion favorable aux assurés (points suivants).

c) De concert avec les recommandations de notre expert en prévoyance, le taux technique est adapté de 2,25% à 2,50%. Cet ajustement concrétise la volonté de tirer meilleur parti de nos latitudes d'action. Il permet d'être plus cohérent avec le rendement long terme visé (environ 3,5%-4%), confirmé par les analyses techniques «ALM» actualisées en 2022. Il exploite raisonnablement les possi-

bilités légales, la FISP gardant une marge d'adaptation (les nouvelles directives fédérales 2022 limitent ce taux à 2,68%).

d) Le taux de conversion du capital a été maintenu à 6,37% (rente garantie) + 0,53% (13^{ème} rente). Il fait partie des meilleurs taux proposés par les institutions de prévoyance. La 13^{ème} rente a été versée en décembre 2022 et le sera également en décembre 2023, pour la 6^{ème} année consécutive.

e) Pour 2023, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est fixé provisoirement à 1%, suivant la logique des recommandations du Conseil Fédéral pour 2023.

Ces décisions permettent aussi à votre Fondation, tout en continuant à vous faire bénéficier de prestations de qualité et en adaptant ses réserves, de maintenir son taux de couverture à un niveau supérieur à 100%, à fin 2022. Cette évaluation sera affinée lors de l'établissement des comptes 2022 définitifs.

Par ces décisions et ces résultats, votre



RÈGLEMENTS
2017 - 2022

- améliorations sans cotisations supplémentaires
- adaptations pour des prestations durablement attractives

Fondation témoigne de sa volonté de privilégier en permanence les prestations des assurés et la redistribution de performance en leur faveur, tout en prenant les mesures nécessaires à la suite d'une mission de prévoyance qui leur est dédiée : l'application de principes de bonne gouvernance permet de fixer des objectifs de prévoyance de qualité et de définir des réponses justes aux besoins des assurés sur le long terme.

La FISP se comporte ainsi fidèlement à la volonté de ses fondateurs, et conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi de mettre à leur disposition: en tant qu'institution de prévoyance contrôlée par ses assurés et ses entre-

prises adhérentes, en s'adaptant en permanence selon les meilleures pratiques, elle agit ainsi, afin de remplir une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

L'ensemble de ces informations est disponible sur le site internet www.fisp.ch, où vous pouvez également consulter des numéros particulièrement intéressants de votre Newsletter :

- Le «FISP Infos n°18» rappelle, par quelques indicateurs, comment votre Fondation agit afin de continuer à vous offrir des solutions qui comptent parmi les références du 2^{ème} pilier.
 - Le «FISP Infos n°20» présente une synthèse «spécial Covid19», éclairant les résultats et moyens de réponse mis en œuvre par le modèle de votre fondation, afin de gérer de manière responsable les enjeux financiers et extra-financiers de la prévoyance professionnelle.
- En ce début d'année 2023, le système du 2^{ème} pilier dans son ensemble est toujours sous les feux d'une actualité législative et médiatique, dont les débats concernant son avenir ne facilitent pas la compréhension des vrais enjeux.

Le «FISP Infos n°22» propose des éclairages complémentaires sur les actions menées par les organes de conduite de la FISP pour honorer le mandat

que vous leur avez confié : quelques exemples illustrent simplement, au-delà de résultats annuels impactés par les circonstances, les avantages procurés, sur la durée, par les solutions 2^{ème} pilier de votre Fondation.

Dans ce numéro, nous vous avons également annoncé la mise à disposition de nouveaux moyens de vous informer sur vos prestations 2^{ème} pilier, et d'intégrer avec votre Fondation : retrouvez toutes ces possibilités en vous connectant au portail extranet qui vous est dédié, via le site www.fisp.ch.

La FISP, son Conseil de Fondation, sa direction ainsi que ses mandataires, vont continuer à travailler selon ces principes, de manière à améliorer toujours plus l'attractivité de votre Fondation : les actions 2023 viseront à consolider ces acquis et faire face aux enjeux actuels et futurs de la prévoyance.

Nous aurons en outre cette année le plaisir de débiter un cycle de Conférences qui seront tenues dans vos établissements (les détails logistiques vous seront transmis en temps utile).

Au programme : revue du certificat de prévoyance, point de situation sur les projets de réforme globale du 2^{ème} pilier, les résultats de la FISP et les outils d'information et d'action que la Fondation a mis à votre disposition. Les présentations seront complétées par les réponses aux questions en direct et les explications concrètes sur les moyens d'exploiter au mieux les possibilités de l'offre FISP

Marchés financiers et résultats 2022

Suite de la crise Covid, guerre en Ukraine, retour de l'inflation : une année 2022 très difficile

Crash sur les marchés financiers : des résultats comptables impactés par les valeurs des actions et obligations, en forte baisse au 31.12.2022 :

- **-13% ET PLUS...** : Les pires baisses des obligations depuis 1949.
- **-17% ET PLUS...** : Des chutes des marchés actions qui rappellent la crise des subprimes de 2008.
- **-14% à -16%** : les indices LPP 2^{ème} pilier témoignent de l'ampleur des effets négatifs conjugués.

Le consensus à fin 2021 voyait une pression à la hausse sur les prix, mais a priori temporaire, due à une forte reprise économique post-Covid.

L'invasion de l'Ukraine et ses impacts, notamment sur les prix de l'énergie, ont brouillé les cartes.

- L'inflation a atteint des niveaux inconnus depuis des décennies.
- Les banques centrales ont été contraintes de resserrer très rapidement leurs politiques monétaires, faisant le grand écart avec les politiques ultra-accommodantes suivies durant la pandémie.

Dans ces circonstances, la plupart des investissements ont affiché une performance désastreuse : la hausse des taux d'intérêt et la volatilité qui accompagne les conflits militaires ont pesé tant sur les obligations que sur les actions, certains actifs immobiliers et matières premières.

Conséquence de ces évolutions incontrôlables des marchés, la performance de la fortune de la Fondation est négative en 2022 : s'il ne peut cacher la force des évolutions défavorables pour l'ensemble du 2^{ème} pilier, ce chiffre illustre néanmoins les bienfaits d'une gestion de risques diversifiée dans un contexte qui incite à une gestion prudentielle des enjeux financiers, et l'allocation équilibrée est à même d'affronter ce type de défis sur le long terme.

2022 fait ainsi partie des impondérables : à l'instar d'une très large majorité des institutions de prévoyance, la Fondation n'a pas été épargnée par la volatilité des marchés en 2022.

Néanmoins, avec un rendement de quelque -9,50%, la FISP dépasse les benchmarks techniques sur lesquels se basent son modèle (-14%), ainsi que les indices LPP de référence pour les différentes allocations d'actifs dont les valeurs varient en -14% et -16%.

Côté positif, la remontée des taux a fait sortir les obligations de la zone d'intérêts négatifs et ces dernières sont à nouveau correctement rémunérées, ce qui est une bonne nouvelle pour le 2^{ème} pilier : des taux d'intérêts plus élevés diminuent la pression exercée sur l'équilibre financier des caisses de pensions par l'autre côté de leur bilan.

L'horizon de placement long permettra aussi de profiter de rendements attendus à long terme aujourd'hui supérieurs à ce qu'ils étaient à la fin de l'année dernière.

Plus d'informations dans le rapport annuel publié dans l'été après aval des comptes en juin.

Une performance de qualité, par rapport aux indices de référence

Résultats logiques, stratégie adaptée aux objectifs de prestations et aux impératifs techniques

La FISP s'adapte pour exploiter toutes les sources raisonnables de rendement : chaque année, elle agit pour implémenter une approche raisonnable et des réponses proportionnées, via une gestion active des risques et des opportunités.

La FISP exploite les opportunités d'une gestion financière qui s'adapte aux défis des marchés financiers

- Stratégie et plan d'actions adaptés à une nouvelle donne : dans un contexte où les solutions faciles n'existent pas, la FISP cultive la liberté d'action d'une Fondation autonome, grâce à une gestion financière adaptée aux défis d'un contexte de taux d'intérêt encore bas et de marchés instables.
- Le contexte actuel confirme l'esquisse d'un écosystème aride en rendement et piégeux : seule certitude, le maintien de conditions très volatiles sur les marchés, qui nécessitent de poursuivre les travaux pour adapter notre gestion à des défis renouvelés. Autant de problématiques qui légitiment la stratégie FISP menée avec constance en matière de gestion des risques et des coûts

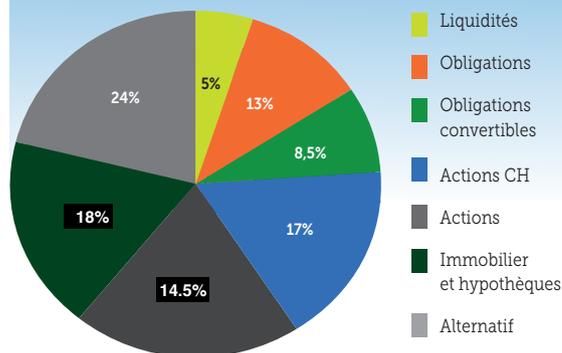
En termes financiers, 2022 illustre la complexité et l'intrication des enjeux économiques, politiques et financiers, exacerbés en l'occurrence par les effets d'une crise géopolitique aux implications majeures. Comme souvent, peu nombreux sont ceux qui avaient correctement prédit la performance des marchés en 2022.

Ces évolutions et constats légitiment les analyses réalisées et actions prises par la FISP : mesures prudentielles et orientation moins directionnelle visant à renforcer une diversification compatible avec les objectifs et conclusions ALM ; outils financiers permettant d'exploiter les primes de risques les plus rémunératrices, dans le cadre d'une gestion tactique vigilante, des risques comme des opportunités.

GESTION FINANCIÈRE 2022

La Fondation garde le cap d'une gestion des risques vigilante mais non handicapante, dans un exercice où les classes d'actifs ont des résultats presque tous négatifs :

- Dans le contexte où la visibilité sur le cycle économique était réduite, la FISP a abordé 2022 sans renoncer au potentiel de hausse des actifs risqués, mais en disposant de réponses calibrées au regard des risques d'aggravation de la conjoncture de nature à concrétiser la réalisation d'un scénario défavorable.
- La Fondation a ainsi mis en place des mesures tactiques de protection sur les actions, conçues afin de ne pas handicaper l'atteinte des résultats visés à long terme : une pesée d'enjeux nécessaire, afin de gérer toujours plus efficacement ces classes contribuant fortement aux performances financières souhaitées.
- Outre la poursuite du déploiement progressif de placements exploitant la capacité de la Fondation à tirer bénéfice de segments d'investissement valorisant une approche d'investisseur à long terme, une gestion attentive aux risques et aux enjeux de conformité et de gouvernance s'est assurée que l'évolution des diverses classes d'actifs (choix de l'allocation et des solutions d'investissement) participent à un positionnement du portefeuille cohérent avec les orientations stratégique et tactique définies.
- Pour exploiter des marchés toujours volatils en préservant des objectifs de création de valeur sur le long terme, l'allocation est équilibrée entre des composantes aux profils risque/rendement complémentaires.
- Le portefeuille est ainsi composé de divers placements : certains assurent liquidité (placements cotés, classes traditionnelles), d'autres exploitent le rendement



des primes d'illiquidité et convexité, et de la volatilité sur la durée (immobilier, obligations convertibles, alternatifs types infrastructures et placements privés)

* Plus d'information: dans le rapport sur les placements 2022, www.fisp.ch

Continuité et adaptabilité, après des millésimes 2017 à 2022 riches d'enseignements

Le plan d'actions concrétise l'ambition de servir les assurés et adhérents en sachant renforcer et adapter le modèle de la FISP



Pour garder le cap, savoir orienter les voiles...

La formation continue du Conseil de Fondation (CF) :

- Constitue, un des moyens de réponse aux enjeux stratégiques essentiels au succès de la FISP sur le long terme.
- Permet aux responsables d'être éclairés et de s'approprier les fondements des solutions envisageables pour répondre aux défis du 2^{ème} pilier.
- Contribue à la juste définition d'actions proportionnées aux défis de l'activité, en maintenant l'organe de conduite en capacité de choix légitimes.
- Travaille tous les thèmes dont le traitement est formalisé dans un plan d'actions, traduction concrète de l'Ambition et de la stratégie.

Le plan d'actions FISP :

Le plan d'actions illustre, à l'instar des thématiques des formations des organes de conduite, l'importance que revêtent les enjeux que les acteurs d'un 2^{ème} pilier de qualité, exercé de manière responsable, ont à appréhender.

L'ensemble des actions est mis au service d'une ambition concrétisée par les marqueurs identitaires et valeurs de références du partenaire FISP: assembler les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, «Prendre Soins» des parties prenantes essentielles.

Le plan d'actions FISP définit des actions pour répondre aux enjeux fondamentaux de bonne gouvernance et d'efficacité économique pour ses assurés, dans un contexte d'évolution des conditions cadres de l'activité 2^{ème} pilier et d'attention croissante aux enjeux financiers et extra-financiers.

Les acteurs du 2^{ème} pilier, redevables d'une implémentation digne du mandat confié, doivent en effet tenir compte des mégatendances de marché, liées aux thèmes de la durabilité de leur action et de leurs responsabilités sociales.

Ils doivent aussi concrétiser ces principes dans un contexte où les attentes des diverses parties prenantes, qu'il s'agisse des bénéficiaires ou des régulateurs, se font croissantes quant aux enjeux de gouvernance et d'efficacité.

Suite au renouvellement statutaire de juin 2021, la FISP s'est aussi organisée pour donner à la nouvelle mandature 2021-25 les moyens de ses ambitions, via notamment les grands projets inscrits aux plans d'actions.

La CEA (Commission Évolution et Avenir du Conseil et de la Direction) complète les moyens organisationnels traitant des évolutions stratégiques, en l'occurrence sur les enjeux «capital humain et gouvernance»

Réponse raisonnée et résolue à ces impératifs, l'ambition de renforcer le modèle de la FISP, en l'adaptant aux enjeux de son activité dans une période charnière pour ses écosystèmes internes



En continuant à faire évoluer son modèle, la FISP agit pour offrir aux assurés et adhérents un 2^{ème} pilier de référence.

**«Prendre Soins»,
un engagement
stratégique,
servi par
des projets
fondamentaux.**

Suite au renouvellement statutaire de juin 2021, la FISP a affiné les grands projets inscrits à ses plans d'actions.

En même temps qu'elle revalide sa gouvernance d'investissement, votre Fondation gère ainsi les enjeux inhérents à l'ambition d'une institution engagée pour une prévoyance durablement responsable envers ses bénéficiaires.

A cet effet, afin d'exploiter ses potentiels d'amélioration et s'adapter aux défis de l'activité, elle traite des enjeux inhérents au 2^{ème} pilier et à toutes ses parties prenantes :

- Favoriser un 3^{ème} cotisant de qualité et assurer les équilibres financiers sur le long terme (ALM).
- Améliorer l'«expérience clients» via des prestations équitables et de qualité conformes à un historique de résultats convaincants, renforcées par des outils interactifs modernisés et des services de conseil aux assurés étoffés.
- Renforcer l'efficacité d'un système de «monitoring des risques» en permanente évolution, permettant une meilleure traçabilité des conditions de maîtrise de l'activité, dont attestent des réponses formalisées satisfaisant aux nouvelles attentes des régulateurs (mapping de risques, SCI).
- Appliquer également, à l'égard des enjeux opérationnels et stratégiques, les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, dans un cadre de surveillance en pleine évolution : capacité à gérer la relève et à former l'organe suprême, gestion durable et efficiente des partenariats, travaux d'évaluations stratégiques sur le modèle organisationnel à long terme.

Un plan d'actions fidèle aux valeurs et priorités que la FISP s'efforce de perpétuer, pour une approche responsable de la prévoyance 2^{ème} pilier.

La FISP agit pour assurer les conditions de maîtrise des enjeux de gouvernance et d'efficacité économique : ces mesures renforcent un modèle qui évolue en tenant compte des dynamiques d'un écosystème de protection sociale à l'épreuve des crises du XXI^{ème} siècle.

Symbolique de la nature des crises (manque de gouvernance), la Covid19 agit aussi en catalyseur autour de 3 évolutions fortes : digitalisation, changement climatique, accroissement d'inégalités.

Ces enjeux sociétaux fondamentaux sont au cœur de plans d'actions articulés autour de travaux assurant à la FISP les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

Ces actions contribueront au renforcement d'un modèle qui sait s'adapter : elles concrétisent la mise en œuvre d'une Prévoyance Responsable encore améliorée, via une gouvernance de conduite et d'investissement vigilante et une gestion raisonnée des impératifs ALM et ESG.

**Les objectifs
de la FISP
traduisent
l'engagement de
prendre soin de
ses assurés
et adhérents.**

(organes de conduite) et externes (conditions cadres du 2^{ème} pilier), fait naturellement écho à une volonté légitime du Conseil de Fondation: pérenniser la qualité des prestations offertes, raison d'être d'une Fondation propriété et mandataire de ses assurés et adhérents.

Le plan valorise 2 champs essentiels: «marqueurs identitaires: prestations et valeurs de référence» et «gestion des enjeux de gouvernance, ESG et ALM».

Appliquant une stratégie reflet de son ambition de partenaire 2^{ème} pilier de référence de ses assurés, la Fondation poursuit ses travaux afin de mieux exploiter les budgets de risques, fonctionnement et conformité.

Ces travaux sont d'une part illustrés par l'attention portée à la promotion de marqueurs identitaires témoignant d'un positionnement fort et clair en faveur d'une prévoyance, durablement responsable, à tous égards et à l'égard de tous.

Ils s'articulent aussi autour des analyses et des opérations de benchmarking sur

les domaines où la fondation peut identifier et disposer de leviers sous maîtrise, en particulier sur les sujets liés aux coûts de fonctionnement (gestion administrative) et de gestion financière.

Ils s'attachent également à améliorer les réponses organisationnelles de la Fondation, qu'elles concernent sa capacité interne à s'adapter aux défis de l'activité ou qu'elles touchent aux enjeux liés à l'efficacité des prestations et de ses relations avec ses partenaires.

S'inscrivant comme la suite logique des travaux sur le modèle FISP menés sur 2017-2022, ils se déclinent enfin dans le domaine de la gestion des risques financiers, de la création de valeur « 3^{ème} cotisant » et de la redistribution de performance aux bénéficiaires assurés.

L'ensemble de ces travaux sont assortis d'actions de communication spécifiques permettant de valoriser les efforts déployés et de renforcer l'adhésion des parties prenantes prioritaires, assurés et établissements adhérents.

(Plus d'information cf. annexes au rapport)

«Prévoyance responsable» et «Durabilité» au service d'un modèle dédié aux assurés, pour des

Une gouvernance de conduite et d'investissement raisonnée, consciente des responsabilités financières envers les assurés et des obligations de diligence en découlant.

La Fondation est pleinement consciente de l'importance de bien mesurer les diverses dynamiques à l'œuvre sur le marché de la prévoyance professionnelle :

- Elle entend y apporter des réponses et une contribution dans le sens d'une gestion raisonnée et raisonnable des enjeux essentiels au juste accomplissement de sa mission envers ses assurés.
- Chaque année, la FISP prend ainsi les mesures nécessaires au bon accomplissement de sa mission de prévoyance : afin d'améliorer les solutions 2^{ème} pilier qu'elle propose à ses assurés, elle se dote de plan d'actions pour en préparer les futures adaptations tout en les modernisant.

Les enjeux sociétaux, financiers et réglementaires, déterminant la capacité à assumer efficacement les responsabilités fiduciaires et financières d'une caisse de pensions, continuent d'être au cœur de plans d'actions articulés autour de travaux assurant à la FISP les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise :

- Ces actions contribuent au renforcement d'un modèle qui sait s'adapter : elles concrétisent la mise en œuvre d'une Prévoyance Responsable encore améliorée, fidèle à l'engagement « Prendre Soins » des parties prenantes, via une gouvernance de conduite et d'investissement vigilante et une gestion raisonnée des impératifs ALM et ESG.
- Cette période est ainsi une étape importante pour renforcer toujours plus sa capacité à honorer le mandat que les assurés et adhérents ont confié au CF, et pour le faire savoir de manière toujours plus intelligible.

Principaux objectifs Stratégie FISP - ESG et Investissement Socialement Responsable

1) Réaliser une performance financière de qualité, notamment en réduisant des risques (financiers, réputation) qui nuisent aussi à des bénéfices extra-financiers essentiels:

- **L'intégration raisonnée et proportionnée de critères ESG doit permettre d'obtenir des performances équivalentes mais avec un risque (volatilité) plus faible.**
- **Privilégier les meilleures sociétés, adoptant les meilleures pratiques de gouvernance et de responsabilités sociale/environnementale, et limitant les risques liés aux changements climatiques.**
- **Exclusions de certains produits ou secteurs d'activité (ex. armement,...) et de certains comportements très controversés (ex. droits Humains,...).**

2) Exercer activement ses droits d'actionnaire et promouvoir un dialogue incitatif et vertueux:

- **Inciter les entreprises à améliorer volontairement leurs pratiques en matière ESG.**

Le FISP Info n°20 souligne l'importance des enjeux ALM et ESG (glossaire page 9), et explique comment notre Fondation les traite, pour des réponses proportionnées aux défis de l'activité.

Une gestion attentive aux enjeux essentiels, prestations de qualité, durablement et équitablement.

Pour renforcer toujours plus la capacité à honorer le mandat confié par les assurés

Minimiser les risques financiers et de réputation (taxes, litiges, indemnisations, etc.)



Environnement (E)

Atteintes majeures à l'environnement
Etc.



Social (S)

Violation droits humains
Etc.



Gouvernance (G)

Corruption, cartel
Etc.

Maximiser les bénéfices extra-financiers au niveau sociétal



Environnement (E)

Limiter les émissions de CO2
Etc.



Social (S)

Conditions et cadres de travail propices
Etc.



Gouvernance (G)

Respecter meilleures pratiques
Etc.

Meilleur ratio rendement/risque et bénéfices extra-financiers supérieurs

Exemples - Évolutions à prendre en compte, avec des effets directs ou indirects, immédiats ou à venir, sur l'activité de la FISP, de ses partenaires et mandataires :

- En Europe : évolution des conditions réglementaires dans le cadre de la taxonomie appliquée par l'union européenne (qualification des produits d'investissements article 8 ou 9).
- Aux USA : vote de la Loi Climat « IRA » en Août 2022, International Sustainability Standards Board (fondé par l'IFRS).
- En Suisse : publication de l'ASIP sur les recommandations de reporting en matière ESG.

Dans un contexte où la façon de gérer les enjeux ESG a, pour l'ensemble des acteurs de la branche, gagné en importance, la FISP fera évoluer ses standards dans le sens des meilleures pratiques en matière de reporting et continuera à affiner son positionnement sur ces problématiques en pleine évolution.

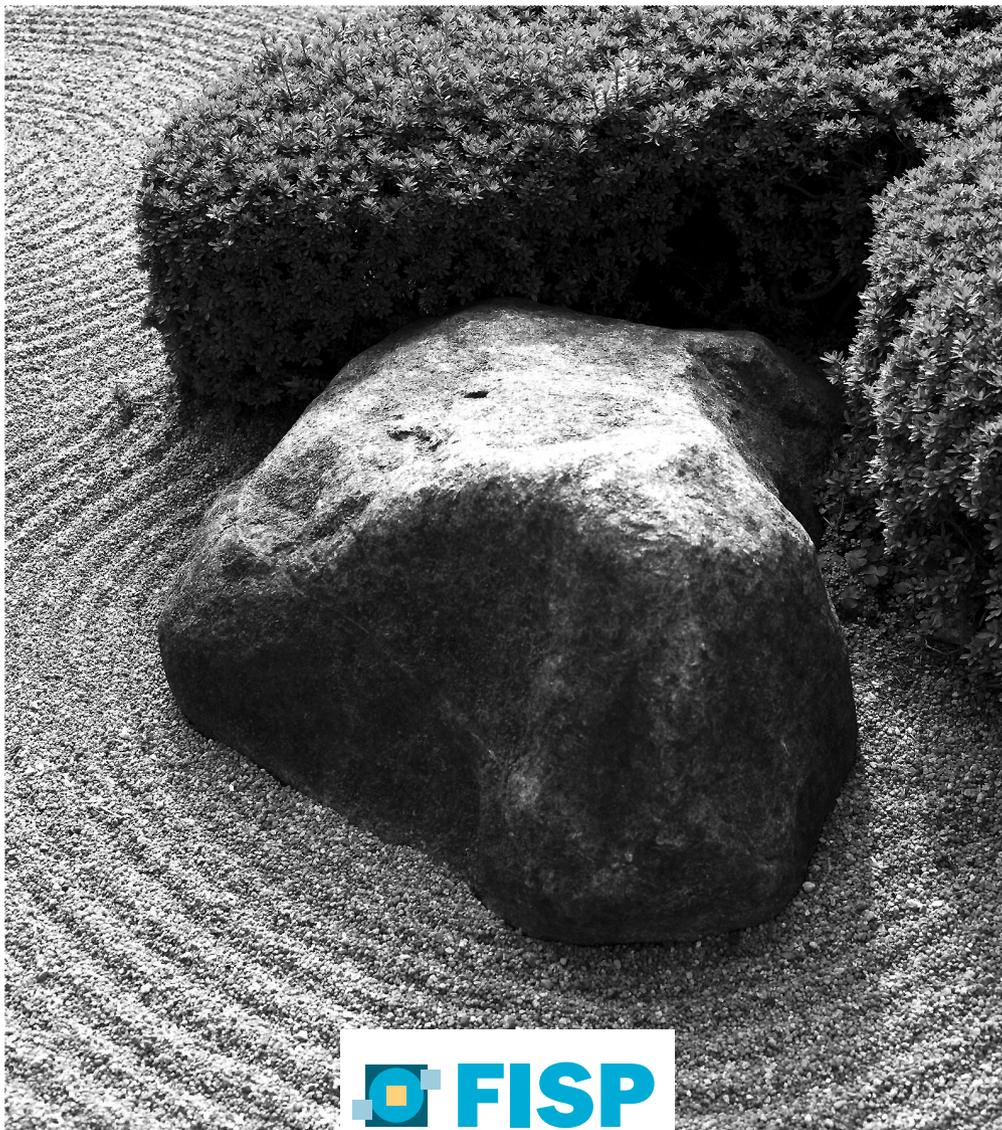
Parmi les réflexions et actions menées dans le sens d'une réponse praticable et proportionnée aux enjeux et responsabilités de notre activité : comment réorienter les flux de la manne des hydrocarbures vers le financement de solutions de transition énergétique plus durablement bénéfiques, comment contribuer à réallouer les flux financiers vers les sociétés alignées sur les objectifs de Pacta ?

Les enjeux et les modalités de traitement des thématiques ESG sont au programme des travaux du CF depuis de nombreuses années.

A ce stade, la FISP a pu définir, conformément à la vision d'une «prévoyance responsable» consciente des responsabilités financières et obligations fiduciaires envers ses parties prenantes, des réponses pragmatiques et proportionnées :

- Définir et communiquer une forme de «charte» illustrée dans des actions concrètes et partagée via les FISP info (dont un focus dans le n°20), et les rapports annuels.
- Mettre en œuvre des mesures contribuant, via des réponses graduées, à faire évoluer les pratiques vers la meilleure prise en compte des enjeux ESG, avec une vigilance affirmée sur la partie «G» et des actions spécifiques sur les thèmes d'actualité qui s'imposent plutôt «E» (transition énergétique, changement climatique, carbone) :
 - > Principes appliqués en gestion financière (exclusions, approches best efforts, etc) et dans la conduite de la Fondation selon une gouvernance d'entreprise consciente de ces enjeux.
 - > Thématiques et risques extra-financiers intégrés dans les analyses de monitoring des risques (Système de contrôle interne, etc..).
 - > Participation au mandat «engagement pool» Ethos international (dialogue positif avec les entreprises).
 - > Réponses dans le cadre de la loi Orab-Minder en Suisse (exercice des droits de votes).
 - > Participation au test OFEV-Pacta (mesure des expositions aux secteurs à controverse selon les «accords de Paris»).

(voir rapports sur les placements).



CONTACT ASSURÉS : Gestion administrative et comptable - BCV 021/212 26 38 - www.fisp.ch

ETABLISSEMENTS ADHÉRENTS : ARC - ASDB - CADES - CRST CSSC - CSUNVB - Ass. centre secours urgences Nord VD et Broye - EHC - FHV - FHV Informatique - Rive-Neuve - GHOL - Hôpital de Lavaux - HRC - HIB - PSPE Pole Santé Pays d'Enhaut - Institution des Diaconesses de St-Loup - ISS Hospital Service SA - Les Blanchisseries Générales LBG - Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois - EHNV, Site de St-Loup - Résidence Grande Fontaine - SADIES - Homes médicalisés du district de la Broye - PHEL - Réseau sante Haut Lemman - Réseau Nord Broye - ESSC - RSSBF

IMPRESSUM : Rapport de gestion 2022 - www.fisp.ch - Rédaction : Direction et Commission Communication - Graphisme: Rossich - Impression: CDS Imprimerie, Villeneuve

Les informations publiées dans ce Rapport ont été arrêtées au mois **de juin 2023**

Aux délégués de la FISP

Mesdames, Messieurs,

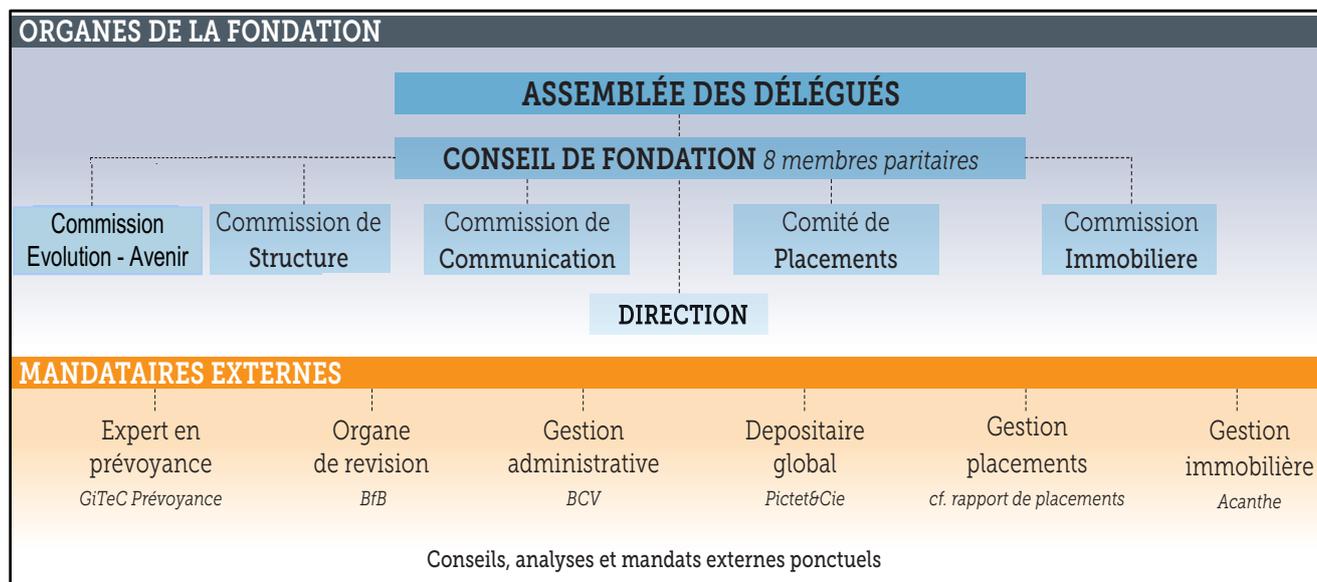
Comme annoncé dans notre courrier de mai 2023, et après l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation du 8 juin, vous trouverez ci-après les informations usuelles, relatives à l'exercice 2022 :

- **Rapport sur les placements.**
- **Rapport de gestion.**

Ces données vous sont transmises à titre de pré information en vue de l'Assemblée Générale du 15 juin, et seront intégrées dans le **Rapport Annuel 2022** disponible dans l'été sous www.fisp.ch.

Sincères salutations.

La FISP en un coup d'œil – 31.12.2022.



	2021	2022
Degré de couverture	110,5%	100,3%
Assurés actifs	9'024	9'242
Bénéficiaires de rentes	2'524	2'621
Fortune gérée (Miards CHF)	2	1,8

Rapport sur les placements

1. But du comité de placement

Le comité de placement (CP) est mandaté par le Conseil de fondation pour procéder à la gestion de la fortune. Il doit se conformer aux prescriptions légales, respecter la politique de placements définie par le Conseil de fondation (notamment l'allocation stratégique) et procéder aux contrôles des tâches déléguées aux tiers.

Les membres du CP en 2022 : C. Vachey, Y. Vincke, C. Collomb, F. Haenni.

Pour remplir ses tâches, le comité s'appuie notamment sur les conseils des établissements suivants :

2 partenaires assurant également le passage des opérations de bourse :

- Banque Cantonale Vaudoise (Philippe Maeder, Gilles Guyaz).
- Rothschild & Co (Sébastien Gyger, Jérôme Chagneau, Alexandre Poisson).

1 partenaire exclusivement chargé du conseil et suivi des investissements :

- Key Investment Services (André Augustin jusqu'à juillet, Robert Seiler depuis).

Il fait appel à d'autres prestataires en confiant des mandats d'overlay (couverture active de risques) à : Edmond de Rothschild AM et PPI Mesirov Financial (risques de devises US\$, Euro).

2. Principaux résultats et Activités

> **Chaque année, la FISP agit** pour implémenter une **approche raisonnable** et des **réponses proportionnées**, notamment, en matière financière, via une **gestion active des risques** et des **opportunités**.

> **2022 - Un millésime très défavorable pour le 2^{ème} pilier**, valorisant à nouveau une **gestion à long terme** des enjeux, pour **surmonter les crises** qui, régulièrement, frappent le monde dans sa globalité.

Côté finances et 2^{ème} pilier, les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après d'excellentes performances en 2021, 2022 a été dominée par une chute des marchés financiers, au rythme de faits économiques et politiques majeurs, et globalement très défavorables pour les résultats du 2^{ème} pilier dans son ensemble :

- L'ensemble des classes d'actifs connaissent des **baisses très importantes, voire historiques**, durant une année marquée par des chocs économiques et géopolitiques qui reflètent des mutations profondes.
- Flambée des matières 1^{ères}, rupture de chaînes d'approvisionnement, montée des taux (banques centrales), effets de la Covid, conflit ukrainien, confinement chinois : des défis, toujours plus violents, alimentent la volatilité des marchés dans un environnement plombé, **toutes classes d'actifs confondues** (ou presque).
- En termes d'impacts, et c'est **le plus inédit**, peu de classes d'actifs échappent en effet à cet environnement de forte baisse, **les obligations et les actions** connaissant **en même temps des évolutions négatives**.
- Cette situation, inconnue depuis longtemps, résulte peut-être, au-delà des « circonstances » économiques, écologiques et géopolitiques, de la nature **non conventionnelle** des mesures prises par les états et banques centrales pour tenter de juguler les effets de crises successives depuis 15 ans (« subprimes » 2008).
- Après une phase dite de « grande modération » et d'une répression financière qui a placé le monde dans des conditions de taux d'intérêt atypiquement bas, la **normalisation** vers un monde à nouveau à taux « non négatifs » ne pouvait sans doute pas se faire sans difficultés : si, fondamentalement, la **remontée des taux est à terme une bonne chose** pour les acteurs du 2^{ème} pilier, ils en **souffrent actuellement**.
- Ce scénario se déroule dans un contexte où les enjeux « extra-financiers » liés aux **thématiques ESG** et mégatendances « numérisation ; changement climatique ; réponses aux inégalités » deviennent centraux.

Dans ce contexte, votre Fondation a continué à assurer sa mission, de manière à **gérer, en responsabilité et sur le long terme**, tous les enjeux liés au 2^{ème} pilier de ses assurés.

Elle a mis en œuvre différentes mesures afin de **limiter les impacts négatifs des marchés** : surpondération du cash, allocation aux placements non directionnels et dans des investissements moins sensibles aux variations des marchés côtés, contribution des outils de protection des risques actions.

Les résultats, bien qu'en territoire négatif, confortent la FISP dans les actions qu'elle continue à mener, face à un contexte économique et politique dont les perspectives ne peuvent à l'évidence qu'inciter à suivre la voie d'une **gestion prudentielle** des enjeux financiers :

- Le rendement 2022, s'il ne peut cacher l'ampleur des chutes de marchés, illustre cette gestion **atténuant les pertes** : de l'ordre de -9,5%, à mettre en regard des quelque -14% à -16% des indices LPP de référence.
- Comme à chaque crise, il est important de garder en tête les objectifs à long terme tout en continuant à gérer les enjeux court terme.
- Les mesures prises, au niveau de la stratégie « ALM » long terme définie par le Conseil de Fondation et dans le cadre de son implémentation tactique via le plan d'actions du comité de placements, visent à garder le meilleur cap, dans ces temps troublés comme lors des jours meilleurs, en tirant au mieux parti des opportunités que recèle chaque période.

Le modèle FISP a répondu aux défis en calibrant les mesures pour en gérer les risques autant que possible :

- La gestion financière s'est efforcée de limiter les effets d'un contexte de **volatilité imprévisible**, alimenté par les événements **économiques et géopolitiques**, via une exploitation des actifs conforme à une **gouvernance d'investissement revalidée** en 2019 et 2021, et **au rendez-vous**, en 2022 comme en 2021.
- Illustrant la dynamique de conditions **économiques** ou reflétant des problématiques de **gouvernance**, les dernières années confirment la légitimité de travaux menés face aux **enjeux d'un 2^{ème} pilier efficace**.

> **Gestion financière 2022** - La Fondation garde le cap d'une **gestion des risques vigilante mais non handicapante**, dans un exercice où les classes d'actifs ont des résultats presque tous négatifs :

- Pour exploiter des **marchés toujours volatils** en préservant des objectifs de **création de valeur** sur le long terme, l'allocation est équilibrée entre des composantes aux **profils risque/rendement complémentaires**.
- Dans le contexte où la visibilité sur le cycle économique était réduite, la FISP a abordé 2022 sans renoncer **au potentiel de hausse des actifs risqués**, mais en disposant de **réponses calibrées** au regard des risques d'aggravation de la conjoncture de nature à concrétiser la réalisation d'un scénario défavorable.
- La Fondation a ainsi mis en place des **mesures tactiques de protection** sur les **actions**, conçues afin de ne pas handicaper l'atteinte des résultats visés à long terme : une pesée d'enjeux nécessaire, afin de **gérer toujours plus efficacement** ces classes contribuant fortement aux performances financières souhaitées.
- Outre la poursuite du déploiement progressif de placements exploitant la capacité de la Fondation à tirer bénéfice de segments d'investissement valorisant une approche **d'investisseur à long terme**, une gestion **attentive** aux risques et aux enjeux de **conformité et de gouvernance** s'est assurée que l'évolution des diverses classes d'actifs (choix de l'allocation et des solutions d'investissement) participent à un positionnement du portefeuille cohérent avec les orientations stratégique et tactique définies.

> Le portefeuille est composé de **divers placements** : certains assurent liquidité (**placements côtés, classes traditionnelles**), d'autres exploitent le rendement des primes d'illiquidité et convexité, et de la volatilité sur la durée (**immobilier, obligations convertibles, alternatifs types infrastructures et placements privés**) :

- En 2022, ces principes ont permis une **exposition** aux marchés « **mesurée et diversifiée** » **autant que possible**, sans handicaper l'exploitation des potentiels de **rendement**, même si **certaines solutions** ont **moins bien performé que précédemment**, ceci justifiant aussi les impératifs de mutualisation et de diversification, dans une année qui a mis à l'épreuve ces fondements de la gestion de risques.
- En 2023, ils permettent de **poursuivre la politique** menée (analyse produits, thématiques et classes d'actifs), pour des solutions les mieux adaptées, qu'il s'agisse du déploiement d'**investissements à long terme** ou de la gestion d'actifs **plus liquides**, intégrant **des objectifs tactiques** « risques et opportunités ».

> **Ces résultats** témoignent ainsi de la nécessité de **continuer à faire évoluer la gestion pour l'adapter aux défis, contraintes et opportunités d'un contexte et d'un cycle économique particuliers** :

- Savoir **exploiter sélectivement** les opportunités des actifs risqués, dans une période où les régulateurs et les flux des investisseurs décident des conditions favorables ou non aux marchés et **sous-jacents actions**.
- Maintenir la **vigilance sur les facteurs de volatilité** et de perte, que ce soit via une gestion prudente, en terme d'allocation et de nature des sous-jacents, des **liquidités** et des risques de contrepartie.
- Faire **évoluer le positionnement** des placements et la capacité du modèle en matière de **diversification et exploitation de gisements de rendement** : compléments à des solutions **obligataires** dont le potentiel est de retour avec la **hausse des taux**, exploitation opportune de segments non traditionnels.
- Porter une **attention particulière** aux : tensions sur les risques crédit et taux (**contexte inflationniste**), segments d'investissements en voie de surexploitation, formats de placements trompeurs sur leur liquidité.
- Se doter d'outils pour **gérer activement** les phases de corrections des marchés.

> **Dans ce contexte exigeant, la FISP agit afin de répondre aux enjeux de maîtrise des 2 domaines d'activité qui déterminent la réussite de sa mission de prévoyance pour un 2^{ème} pilier de qualité** :

- Gestion des risques : revalider ses benchmarks en fonction des potentiels des classes d'actifs (Revue Actif-Passif ALM), implémenter en conséquence des solutions d'investissement conformes à ses objectifs.
- Gouvernance et efficacité économique : répondre aux enjeux de responsabilité actionnariale aux meilleurs coûts (*ORAb, Engagement Pool*), défendre les intérêts des assurés en renforçant les mesures de contrôle qualité et réunir les conditions de partenariats équilibrés en faveur des assurés (efficacité des mandats).

> **Une conjoncture qui engendre globalement de nouveaux défis, impose toujours aux institutions de prévoyance d'agir dans tous les champs de la gestion des risques : travaux d'évaluation des risques et opportunités, décisions tactiques pour préserver et valoriser le capital confié.**

Dans un contexte qui rend indispensable de diversifier ses investissements, un challenge pour les caisses de pensions est de le faire en protégeant le capital : améliorer le rendement insuffisant de certains placements, en prenant un risque limité, selon une approche raisonnable et en exploitant des gains d'opportunité.

La FISP, comme l'ensemble des acteurs, doit relever des défis à long terme pour financer des prestations, face à des dynamiques contraires (taux d'intérêt fluctuants, retour de l'inflation et espérance de vie croissante) : l'héritage de la crise des *subprimes* et des dettes publiques, les enjeux démographiques liés au baby-boom et un contexte prégnant en terme sanitaire, géopolitique et écologique induisent des défis majeurs, parfois inédits.

Ces défis confirment la nécessité de continuer à améliorer la capacité de résilience de la Fondation face aux changements de l'environnement : ils confortent la stratégie du CF qui met l'accent sur la bonne santé à long terme et vise les conditions permettant de limiter les effets des crises majeures à plus court terme.

Parmi les actions menées, qui illustrent le soin apporté à l'analyse des solutions sur ces enjeux fondamentaux, les travaux d'évaluation sur le modèle FISP visent à définir, via des analyses intégrant des éclairages de type « Swot opérationnelle », des réponses organisationnelles permettant de nourrir l'ensemble des plans d'actions, et notamment dans le domaine de la gestion des risques financiers à court comme à long terme.

> Travaux opérationnels sur le modèle de la FISP : répondre aux meilleures pratiques en matière d'équilibres techniques, d'évaluation de risque et de potentiel de création de valeur.

Des revues régulières ALM « élargies », exercices et outils de gouvernance visant à disposer de résultats conçus et partagés par l'ensemble des parties prenantes (acteurs financiers, experts en charge des actifs et passifs, organes de la Fondation CF, CP et CS), permettent de s'assurer de réponses parfaitement cohérentes entre elles sur l'ensemble des enjeux identifiés. Elles permettent aussi de disposer d'outils de suivi de risques et de positionnement tactique utilisables pour une veille régulière à cet égard.

Sur chacun des champs qui en déterminent la capacité à exploiter de manière optimale les budgets à disposition de la Fondation en matière de risques, coûts et conformité, les résultats des travaux permettent de (re)valider le modèle FISP : ambition, principes de conduite, objectifs de prestations, politique de provisionnement des engagements, stratégie financière, modalités d'implémentation.

Au 2^{ème} semestre 2022, les analyses de nature ALM, actualisées avec l'ensemble des partenaires susmentionnés, et les travaux des organes en charge des réponses permettant de satisfaire aux objectifs définis en matière de « 3^{ème} cotisant », ont été partagés au sein du Conseil de fondation.

Ces étapes ont permis de conforter le cadre stratégique en vigueur, de planifier les travaux à mener pour continuer à l'adapter aux futurs enjeux et les orientations décidées quant à ses modalités de mise en œuvre, en matière d'implémentation de la gouvernance de conduite et d'investissement par le Comité de Placements.

> Gestion de risques – Face à une crise qui alimente par à-coups un climat d'incertitude, le comité continue à tirer profit des opportunités, tout en surveillant les coûts et les facteurs de risques majeurs:

La FISP mène une gestion active des risques financiers, qui doit contribuer à satisfaire aux objectifs de prévoyance et aux grands équilibres qu'elle doit réaliser sur le long terme.

Sa mission implique une bonne identification des provisions à constituer et une action efficace sur les placements : l'optimisation du « 3^{ème} cotisant net » induit une gestion visant, aux meilleurs coûts, le rendement nécessaire et atteignable selon la prise de risque acceptable.

Cette approche, favorisant création de valeur et protection du capital aux meilleures conditions, s'impose toujours plus : aux impératifs de rendement et sécurité, et de réconciliation des horizons de placements long et court terme, les conditions des marchés et les enjeux de responsabilité sociétale ajoutent d'autres gageures.

Pour continuer à créer de la valeur structurellement en gérant des aléas conjoncturels et préserver ses objectifs de prévoyance prioritaires, la FISP a **adapté sa gestion des risques** et pris différentes mesures :

- Diversification et sélectivité dans les classes et placements traditionnels.
- Recherche d'alternatives aux carences et limites des approches classiques.
- Travaux sur le modèle FISP et revue de l'étude Actif-Passif ALM.
- Définition d'une stratégie ESG pragmatique, réponse aux objectifs d'un investisseur responsable.
- Suivi et évolution de solutions dédiées aux facteurs de volatilité spécifiques (overlays, mesures tactiques).
- Diversification des placements exploitant une palette élargie de solutions et de prestataires,
- Amélioration des conditions d'accès aux investissements via une politique de benchmarking actif.

> Les moyens de relever les défis de la prévoyance dans un contexte financier et législatif exigeant :

- En matière d'allocation stratégique (revue ALM poussée), de positionnement et gestion tactique, en termes d'optimisation des conditions d'accès et de sélection des véhicules d'investissements, les pistes envisageables ont été étudiées et implémentées quand des solutions satisfaisantes ont pu être validées.
- A côté de l'amélioration du modèle de création de valeur via évolution des partenariats (benchmarking conditions et compétences de conseil, gestion et allocation), le succès de la FISP en gestion financière découle, outre l'exploitation des domaines d'investissements identifiés, de sa capacité à valider des pistes complémentaires et d'y implémenter des solutions.

> Le comité de placement a tenu des séances pour décider des placements et formuler l'allocation tactique, qui définit la répartition de la fortune à court/moyen terme dans les diverses classes d'actifs :

Cette allocation peut être révisée en fonction des conditions et attentes sur les marchés (graph. 2) et respecte les contraintes fixées par le Conseil de fondation qui fixe l'allocation stratégique (graph. 1).

Graph. 1	Allocation Stratégique	01.2023	01.2022
Liquidités		3,0%	3,0%
Obligations CHF		2,0%	2,0%
Obligations ME		11,0%	11,0%
Oblig. convertibles		8,0%	8,0%
Actions suisses		16,5%	16,5%
Actions étrangères		16,5%	16,5%
Immobilier Direct		8,0%	8,0%
Immobilier indirect		14,0%	14,0%
Alternatif		21,0%	21,0%

Graph. 2	Allocation Tactique	01.2023	01.2022
Liquidités		2,60%	2,60%
Obligations CHF		1,00%	1,00%
Obligations ME		11,40%	11,40%
Oblig. convertibles		7,10%	7,10%
Actions suisses		16,90%	16,90%
Actions étrangères		18,20%	18,20%
Immobilier Direct		8,00%	8,00%
Immobilier indirect		12,80%	12,80%
Alternatif		22,00%	22,00%

> **Revue « ALM » - Un cadre stratégique robuste adapté aux contraintes et objectifs (graph. 1) :**

- Tous les régimes de retraite sont confrontés à un double défi : après avoir partiellement restauré une situation mise à mal par des années de crise, il faut adapter leur gestion en prévision des évolutions démographiques et trouver les bonnes sources de performance, dans un environnement marqué par des conditions de taux d'intérêt exigeantes et des niveaux de volatilité surprenants.
- La FISP répond à cette donne en réévaluant régulièrement son allocation stratégique, par exemple via une revue de son analyse actif-passif (ALM) qu'elle actualise régulièrement.
- Intégrant les enjeux fondamentaux d'équilibre financier et de solvabilité de la Fondation sur le long terme, la revue ALM est réalisée selon des modalités permettant de renforcer sa capacité à créer et assurer une redistribution attractive, équitable et durable de performance (cf. rapport gestion) :
 - En particulier, les travaux sont menés de telle sorte que les conclusions en matière de gestion financière concilient la faisabilité des mesures préconisées et leur adéquation aux buts de prévoyance.
 - Ils s'attachent aussi à valoriser (rendre le plus efficace) les efforts développés par le comité de placements et la commission immobilière, en cohérence avec des plans d'actions dédiés à l'exploitation des meilleures opportunités des diverses classes d'actifs.

Ces travaux sont menés avec les spécialistes dans le cadre d'une revue annuelle :

- Une étude ALM est souvent impactée par les vues de marchands de peurs ou d'espoir. Entre 2, la voie d'une nécessaire **diversification** condition de rendement optimal, réaffirme l'exigence de savoir s'adapter.
- Au cœur des débats sur les projets de réforme du 2^{ème} pilier, les thèmes de « création et distribution de valeur, prestations retraite » impliquent d'exploiter au mieux les budgets risques/conformité/coûts.
- L'évaluation du **benchmark stratégique déterminant l'allocation stratégique** (rendement/risque, allocation pivot) répond donc à des règles professionnelles et prudentielles (hypothèses réalisables, évaluation de la sensibilité/robustesse des résultats).
- Ces évolutions ont été conçues pour **implémenter concrètement** des réponses aux objectifs de prévoyance (prestations de rentes, rémunération de l'épargne), en orientant les placements sans prêter le potentiel de création de valeur long terme.
- Ces travaux répondent à la volonté d'appliquer les meilleures pratiques, sur les aspects des placements (actifs réévalués) et des prestations (engagements de passifs actualisés pour tenir compte des évolutions des groupes assurés par la FISP).

> **Rappels - Revue ALM 2019-20** : un nouveau benchmark stratégique « **BS 2020** » pour l'allocation d'actifs.

- **Sur 2019-20**, en renforçant la FISP face aux enjeux d'un contexte complexe, le **Conseil de Fondation** a agi pour **prendre soin** des prestations et **préservé les efforts des cotisants** assurés et employeurs.
- En particulier, afin d'**adapter les outils financiers** aux défis évolutifs des marchés, le **plan d'actions 2019** a permis d'achever d'importants travaux d'**ajustement de l'allocation stratégique** visant à réduire le risque de fluctuation de valeur des actifs financiers, sans prêter le rendement visé.
- La **revue ALM 2019** a ainsi permis de **revalider le cap et les objectifs de prévoyance**, de manière cohérente avec les **valeurs de référence** (objectifs de prévoyance, prestations aux assurés, *FISP Info 18*).

Les travaux 2020, 21 et 22 de revue ALM et de suivi des outils utilisés pour optimiser la gestion des sources de volatilité spécifiques (overlays actions, devises) s'inscrivent dans un processus vigilant de **contrôle qualité** et amélioration permanente du **dialogue** entre **orientations stratégiques** et **résultats d'implémentation**.

Ils contribuent ainsi à la **revalidation régulière des options stratégiques** définies via les **revues ALM successives** qui s'efforcent d'intégrer les meilleures pratiques :

- Les **thématiques** tirent profit de l'expérience accumulée (en 2019, une revue intégrant les enseignements des résultats, travaux sur les modèles de couvertures devises et actions ; sur 2020-21, une revalidation de la calibration du modèle et des attentes de rendement ; en 2021, un approfondissement des capacités de génération des marges de la Fondation, des modalités de leur attribution aux parties prenantes bénéficiaires et des latitudes d'actions permettant d'optimiser création et exploitation du 3^{ème} cotisant visé à long terme, une évaluation des réponses alternatives à envisager pour maintenir les objectifs d'équilibre financier de la Fondation et les principes des prestations de prévoyance pour les assurés, en cas de défaillance structurelle du rendement à long terme ; en 2022, une revalidation du BS 2020 quant au rendement, intégrant **l'évaluation prospective** des enjeux et des effets d'un contexte à nouveau inflationniste sur le modèle FISP de gestion financière et de prestations, et la mise en perspective des évolutions stratégiques envisagées pour en optimiser la gestion, sous la forme de préconisation **d'évolution BS 2023** (évaluées en 2023).
- Les **objectifs** répondent aux **grands enjeux identifiés** (évaluation coûts d'opportunité des solutions de couverture ; définition d'un Benchmark Stratégique moins sensible aux résultats de ces solutions).
- Les **moyens** d'analyses exploitent **ressources et expertises, internes et externes**, dont la FISP s'est dotée (analyses d'impact via modélisation ALM long terme et stress tests court terme selon divers scénarios ; évaluation de la capacité de risque selon les indicateurs légaux et normes type DTA5).
- Les **critères d'évaluation** intègrent les fondamentaux classiques des revues ALM FISP, dont le caractère raisonnable et implémentable des orientations envisagées.
- Les **modalités d'étude** répondent à des **principes clairs**, de sorte que les organes responsables exercent leur mandat en **bonne gouvernance** (indépendance des experts participant à la revue ALM).

- > **«BS 2020 et suite» - Des ajustements plus que des changements de cap stratégique**, quelques points :
 - Dans un contexte nécessitant diversification des classes d'actifs et ajustement de la voilure sur les risques actions, la solution **BS 2020**, parmi les «mix» possibles, est apparue la mieux adaptée aux fondamentaux actuariels exploitables par la FISP (cash flows positifs permettant notamment d'investir sur le long terme).
 - BS 2020 est la résultante des travaux d'optimisation (rendement satisfaisant aux objectifs de prévoyance, à un niveau cible de *Réserve de Fluctuation de Valeurs* acceptable), réponse au choix d'allocation guidé par des enjeux incontournables : une approche *diversifiante* et une gestion active des risques, garantes des équilibres sur le long terme, au service du rendement ajusté au risque adéquat.
 - BS 2020 et ses évolutions permettent de gérer les enjeux déterminant les résultats à venir, dans un contexte de remontée des taux d'intérêts. Ils concrétisent le soin apporté au processus de choix et de sélection (gouvernance économique) intégrant la dimension « image » du 2^{ème} pilier : il reflète tant la résolution à trouver des solutions qu'un bon sens dont les vertus de pragmatisme rappellent les limites des possibles.
 - Les potentiels qui seront exploités via ces adaptations stratégiques correspondent ainsi aux grandes thématiques « risques et opportunités » identifiées par les études récentes sur les caisses de pensions :
 - En matière de gestion financière, le marché du 2^{ème} pilier recèle de **risques en cours d'hypertrophie**, menaces directes sur les **impératifs de diversification**, et de **pratiques non encore optimisées** quant à l'exploitation des potentiels de **création de valeur « 3^{ème} cotisant »**.
 - L'évolution du **Benchmark Stratégique FISP** intègre ces facteurs de risques et d'opportunités et satisfait aux **objectifs de prévoyance**, en exploitant les fondamentaux et spécificités du **bilan actuariel** et du **modèle** mis en place pour conduire la **Fondation** de manière **responsable**.
 - En s'adaptant de cette manière, la FISP continue donc à **prendre acte de la mutation** des conditions de l'activité 2^{ème} pilier et témoigne de sa volonté d'y répondre concrètement et sur un mode évolutif : cette démarche semble indispensable à la mise en œuvre d'une gouvernance de conduite et d'investissement au niveau des défis 2^{ème} pilier à relever pour atteindre des objectifs de prévoyance de qualité.

> **Une veille permanente, pour continuer à s'adapter.**

- Le meilleur modèle et la science financière la plus aboutie restent dépendants de facteurs non quantifiables, déterminés en particulier par l'évolution des conditions économiques ou géopolitiques.
- Cette évidence permet de rappeler un principe de gouvernance et de conduite de toute organisation en matière de stratégie, applicable dans le cas d'espèce : **disposer de plans alternatifs** permettant de prévoir des solutions et mesures envisageables en cas d'évolution infirmant, en l'occurrence, l'évaluation du rendement/risque globalement attendu selon la modélisation.
- C'est la raison pour laquelle la FISP continue à se donner les moyens de réévaluer régulièrement l'adéquation de sa stratégie (**revue ALM des aspects « actifs financiers »** réalisée chaque année pour valider l'adéquation des objectifs de rendement aux potentiels actualisés des diverses classes d'actifs). Pour renforcer ces mesures de suivi dans un contexte toujours complexe à appréhender, la FISP mène les travaux nécessaires à l'évaluation régulière de plans alternatifs.

> **Gestion financière - Assurer une traduction efficace et raisonnable des buts de prévoyance :**

- L'approche FISP privilégie les investissements sur lesquels elle peut disposer d'une connaissance approfondie : ses travaux s'efforcent d'identifier les **compétences des véritables experts**.
- Cette politique privilégie un équilibre conciliant gestion active des risques via gestion active des classes d'actifs et mandats de protection, faisant appel à des solutions de placement conçues selon une approche *core-satellite* dépendant du **niveau d'efficience** de chaque univers d'investissement.
- Un des **enjeux actuels** est d'acquérir plus de maturité sur des domaines nouveaux : poursuivre la veille de marché, dans le contexte de changements réglementaires (solvabilité 2, Bâle 4) et s'assurer que les projets offerts aux caisses de pensions ne sont pas des actifs à risque, que l'on cherche à recycler. Comprendre le mécanisme de création de valeur et résister aux modes fait ainsi partie des impératifs.
- Pour tirer profit des avantages du **bilan actuariel FISP**, il s'agit donc aussi de saisir les opportunités de solutions promues par les experts d'une *désintermédiation bancaire* exploitée raisonnablement.

> **2017-22 - Le CP a fait le tour des travaux engagés ou identifiés via update de l'analyse des enjeux et besoins, et défini en conséquence les actions et priorités des plans d'actions post 2022 :**

La durée d'un contexte de croissance économique *relative* et de taux d'intérêts en hausse dans un nombre important d'économies (en particulier développées) est difficilement évaluable. Les investisseurs doivent donc :

- **Travailler le portefeuille obligataire** pour accéder à des sources de rendement, et optimiser la **contribution des poches actions** soumises à des évolutions de plus en plus changeantes. Ce dernier point est traité via les travaux sur les **standards d'implémentation** utilisables sur le long terme en matière de gestion des **expositions aux risques actions** (évolution des solutions overlays remplacées dès 2020).
- Pour **exploiter au mieux des solutions adaptées et promues par le législateur**, il est nécessaire de compléter des obligations **traditionnelles à nouveau attractives** : poursuivre les efforts de diversification, renforcer les segments défensifs et porteurs (**infrastructures, immobilier**) mais aussi les revenus de l'exploitation de niches et potentiels de marchés côtés ou non (**private equity, dette privée**).
- Une action nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie concerne donc **l'adaptation permanente de la poche alternative**, d'autant plus quand les revues ALM démontrent la nécessité d'y recourir.

- En particulier, il semble raisonnable, quand leur adéquation avec les objectifs du Benchmark Stratégique et leur contribution attendue peuvent être raisonnablement validées, de compléter les investissements dans les catégories de placements promues par les législateurs, et dont témoigne l'évolution de l'inventaire recensé dans l'OPP2 (**infrastructures, marchés privés**).

Ces placements, s'ils s'avèrent faire partie des outils exploités par les acteurs de référence en matière de gestion financière du 2^{ème} pilier, sont souvent particulièrement exigeant en termes d'exercice raisonnable des responsabilités, leur évaluation nécessitant l'emploi des meilleures pratiques et des compétences de spécialistes mandatés.

La sélection et l'implémentation des solutions étudiées respecteront donc ces principes, cohérents avec ceux induits par l'évolution observée des conditions d'activité, dans le cadre d'une surveillance renforcée des fondations et acteurs du 2^{ème} pilier exploitant les stratégies ALM les plus créatrices de valeur et promues par l'évolution des normes de placements susmentionnées.

- Enfin, les enjeux liés à la gestion des **risques « devises »** induits par la nécessité d'investir hors du marché domestique (taille du marché et type de placements), nécessitent des travaux d'évaluation permanents. Sur 2018 et 2019, la FISP a mené un exercice de benchmarking complet, dont les résultats ont permis de faire évoluer les solutions implémentées dès 2020, et qui sont monitorées avec vigilance chaque année.

> Pour mener à bien la mission de prévoyance, il faut exploiter les opportunités, ie les risques qui semblent acceptables à prendre, c'est à dire compatibles et suffisamment rémunérés :

Sur chaque placement, le CP souhaite réunir les conditions d'une appréhension juste des risques :

- Il distingue les risques qu'il souhaite (porteurs de primes qui rémunèrent bien l'exposition) et ceux qu'il veut éviter (mal rémunérés, incompatibles avec une caisse de pensions responsable).
- Ceci est d'autant plus légitime pour les solutions faisant appel à des techniques, sous-jacents ou univers hors des marchés traditionnels ou côtés : ces offres exposent – a priori par design – à des risques liés à des structures moins transparentes ou souffrant potentiellement de défaut de gouvernance.
- Sans allouer des ressources déraisonnables pour acquérir un know how - parfois inaccessible -, sans pour autant renoncer à évaluer une opportunité au potentiel important, le CP réunit les conditions pour agir en conscience. Cette approche implique à l'évidence de mitiger au maximum les risques non voulus : dès lors, agir « en connaissance de cause » signifie avoir apprécié avec l'aide des partenaires les fondamentaux technico-financiers et s'être assuré formellement de l'absence de risques atypiques de gouvernance, et des mesures permettant d'assurer la continuité de ces conditions de maîtrise.

> Gestion d'actifs - Actions menées et réflexions sur les plans 2019-2023.

- Les **plans d'actions 2019 à 2023** décrivent principes et modalités de mise en œuvre d'une gestion de risques raisonnée. Ils détaillent fondements, processus et résultats de revues ALM **adaptant le poids de actions au niveau de risque acceptable et renforçant les outils de diversification**, par ex. via constitution des classes immobilier international et investissements alternatifs et non côtés (dettes privées, thématiques d'assurances). Le **Benchmark stratégique 2020** permet – comme son **évolution envisagée en 2023** - une ambition double : maintenir des prestations de qualité en assurant les conditions d'une solidarité acceptable entre actifs et pensionnés. Il conforte aussi la politique en immobilier : saisir les opportunités tactiques répondant aux buts à long terme.
- 2023 verra la poursuite des travaux d'implémentation : le plan de transition "post ALM" vise à gérer les écarts d'allocation entre portefeuille et vision tactique, via décisions d'arbitrages. A côté de l'amélioration du modèle de création de valeur via évolution des partenariats (benchmarking et appels d'offres), le succès de la FISP en gestion financière dépend, outre l'exploitation des **domaines d'investissements identifiés**, de sa capacité à valider des **pistes complémentaires** et à y **implémenter des solutions**.
- Les travaux du CP ont permis de définir les prochaines **évolutions** en matière de **gestion d'actifs**. Quelles que soient leurs inclinations aux scénarios du pire ou à apprécier des signes d'amélioration, les analystes présagent des temps volatiles et exigeants en termes de sélection. Ce contexte conforte stratégie et orientations définies, sur les enjeux de gouvernance comme sur les capacités de gestion :
 - Pour les classes « liquides, cotées et traditionnelles » : pas de « solution toute faite », mais exploitation des points d'entrée et sélection des gisements de risques bien rémunérés.
 - Apport essentiel aux objectifs ALM : le domaine alternatif, sans céder aux stratégies d'espoir, et quand l'évolution légale (*Bâle 4, Solvency 2*) incite les acteurs financiers à partager les « bons gâteaux ».
- 2023 nécessitera de faire preuve à nouveau de sang-froid et de réactivité afin de prendre des décisions sur des thèmes et solutions produits qui rendent « les opportunités » raisonnablement exploitables : ces constats renforcent la légitimité des actions prises et mesures appliquées par la FISP dans le cadre d'une gestion des risques au service d'une stratégie raisonnable mais ambitieuse (**cf. point 6.**).

3. Rétrospective – 2022, le choc des taux :

Soudain, les banques centrales ont fait volte-face. Longtemps attentistes face au retour de l'inflation, elles ont agi brusquement, imposant un rythme de relèvement des taux parmi les plus élevés de l'histoire (280 annonces de hausse ont été enregistrées durant l'année). En cause, une progression des prix, jamais revue depuis 40 ans et engendrée par le redémarrage de l'activité après la crise sanitaire, par les mesures de relance excessives des autorités politiques et monétaires, par les engorgements des chaînes d'approvisionnement, ou encore par la guerre en Ukraine et ses conséquences notamment sur l'énergie et les matières premières.

Krach obligataire

Inflation, hausse des taux et incertitudes géopolitiques : si les actions ont vécu une année pénible, les obligations ont subi leur pire déroute depuis 1949. Ce krach s'est traduit par des hausses importantes des rendements. Les bons du Trésor américain, qui avoisinaient 0,5% en 2020, ont culminé à 4,25% en 2022. L'immobilier indirect a également mal supporté la rapidité de la hausse des taux.

Le dollar est le grand gagnant de l'année. Le ralentissement de la demande mondiale et la politique de zéro COVID ont pesé sur l'économie chinoise et par conséquent sur celle du Sud-Est asiatique.

2022 restera dans les annales pour avoir vu la population franchir le cap des 8 milliard, mais aussi pour avoir assisté au retour sur terre des géants de la technologie et des services à la communication. Hausse des taux, normalisation des comportements post-COVID et remise en question de modèles d'affaires expliquent des chutes boursières qui ont pu dépasser 60%, comme pour Meta (Facebook). S'ils restent incontournables des portefeuilles, ces titres ont laissé de la place pour des valeurs traditionnelles (énergie, matériaux de base ou certaines branches industrielles).

La croissance en point de mire

En 2023, l'attention se portera ainsi sur l'évolution de l'activité, alors qu'en 2022, elle s'est concentrée sur la progression des prix et sur les actions des banques centrales. Après le choc de l'inflation (2021-2022), le choc des taux (2022), le choc de la croissance (2023) ?

L'économie a fait preuve de résilience cette année. Elle a notamment bénéficié de la dynamique avec laquelle elle est entrée dans 2022 et de la bonne tenue du marché du travail. Toute victoire sur l'inflation exige cependant un recul de l'emploi et donc de la croissance. L'incertitude pour l'exercice qui s'annonce réside ainsi dans la gestion de ce changement de cycle.

4. Perspectives : en 2023...

- Les banques centrales vont poursuivre leur action, mais à un rythme moins soutenu.
- Les marchés pourraient rebondir en cours d'année.
- Le ralentissement de l'activité devrait engendrer une récession modérée au premier semestre.

Difficile d'aborder 2023 sans évoquer la récession annoncée, mais les vœux contiennent aussi de moins mauvaises nouvelles : un recul de l'activité modéré, et de nouvelles opportunités d'investissement.

La force du coup de frein économique constitue l'inconnue principale. Les indicateurs ne pointent pas une récession profonde, surtout que le ralentissement de l'activité ne devrait pas être aggravé par une crise financière. L'économie ne présente pas de déséquilibres majeurs, comme l'endettement des ménages en 2008.

Année désinflationniste

Après une année fortement inflationniste, 2023 s'annonce désinflationniste. La hausse des prix ralentira, mais demeurera à des niveaux élevés. L'effet de base – comparaison avec 2022 – en atténue le rythme, tout comme le ralentissement de l'activité, qui permet la maîtrise des salaires, le désengorgement des chaînes d'approvisionnement ou encore la stabilisation des prix de certaines matières premières.

Inflexion des taux

Les banquiers centraux poursuivront le resserrement monétaire, à un rythme moins soutenu qu'en 2022. Après de nouvelles hausses des taux, ils jaugeront l'impact de leur politique sur l'inflation et la croissance. Concentrée en 2022 sur la hausse des prix, l'attention des autorités se portera aussi sur la dynamique de l'activité afin de ne pas la laisser sombrer. Enregistrera-t-on en 2023 déjà un mouvement de baisse des taux – notamment aux États-Unis – pour relancer la croissance ? La réponse prendra forme en cours d'année, si la visibilité s'améliore.

Flexibilité indispensable

Dans cet environnement, les investisseurs scrutent l'évolution des statistiques économiques pour ne pas manquer le mouvement d'inflexion des politiques monétaires, début du prochain cycle économique.

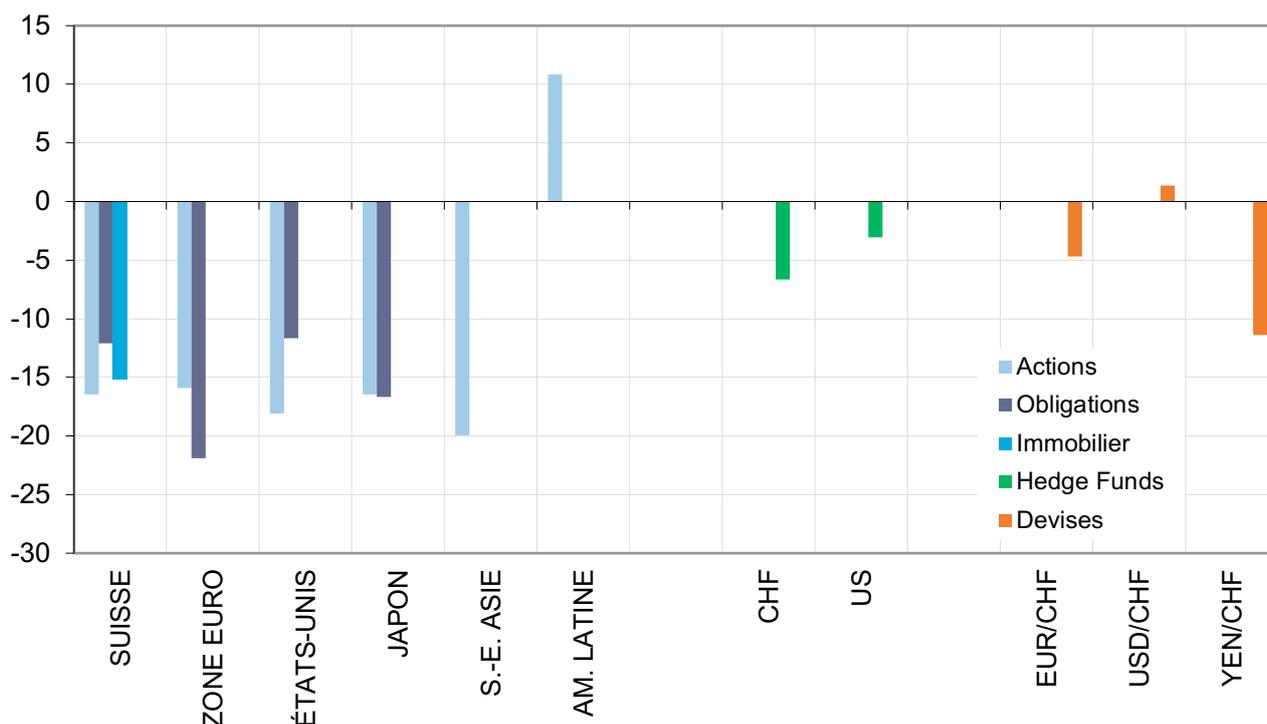
Les périodes de transition, caractérisées par un manque de tendance, exigent encore davantage de flexibilité qu'habituellement. Surtout que, si le pire des scénarios peut survenir (forte récession et inflation élevée), un bien meilleur est aussi possible (maîtrise de la croissance et de l'inflation).

Début 2023, la situation sur les marchés s'avère meilleure qu'elle ne l'était il y a 12 mois. Les taux expriment mieux la réalité économique. Les valorisations ont retrouvé des niveaux raisonnables. Ceci dit, l'exercice ne s'annonce pas de tout repos. S'ils ont pris en compte les projections de l'inflation et les taux, les marchés n'ont pas totalement intégré la nature du ralentissement économique attendu et ses effets sur les bénéfices des entreprises. Toute déception dans la publication des données économiques accentuera la volatilité.

Les investisseurs doivent s'attendre à vivre encore quelques périodes difficiles, tant que le marché n'apercevra pas l'émergence du nouveau cycle, où de nouvelles opportunités se présenteront.

Performances 2022 des classes d'actifs par pays, en franc suisse

Graphique 4 :



Performance du portefeuille et des indices

- En 2022, la stratégie de conduite a permis de **maintenir le cap** - malgré l'épreuve que constitue, pour l'ensemble du 2^{ème} pilier, la **chute historique des marchés** - de manière prudentielle mais sans renoncer à implémenter des solutions créatrices de valeur sur la durée et adaptées à un contexte très complexe.
- La gestion des risques financiers a permis de **limiter les impacts des marchés** sur le résultat comptable, avec un rendement des placements de l'ordre de -9,5% (contre -14% à -16% pour les indices-références).
- Grâce à cette approche vigilante mais non résignée, ce millésime permet à nouveau à votre Fondation de vous faire bénéficier de prestations qui sont les fruits d'une gestion des risques conciliant **rendement et sécurité**, objectifs à **court terme et long terme**, pour une conduite durablement en faveur des assurés.
- Pour la FISP, l'impact de la crise a ainsi pu être atténué en 2022 grâce aux fruits d'une conduite cohérente, orientée sur le bénéfice sur le long terme des assurés :
 - Politique prudentielle des provisions permettant de disposer des réserves souhaitées pour faire face.
 - Capacité d'adaptation pour mettre à profit des ajustements légitimes des bases techniques (voir point 6.).
- Dans ce contexte, la FISP continuera à agir, afin de concilier les contraintes du court terme et les impératifs du long terme : en adaptant son modèle, pour renforcer sa capacité à répondre aux enjeux actuels et futurs d'une mission 2^{ème} pilier dédiée aux intérêts de ses assurés, aujourd'hui comme demain.

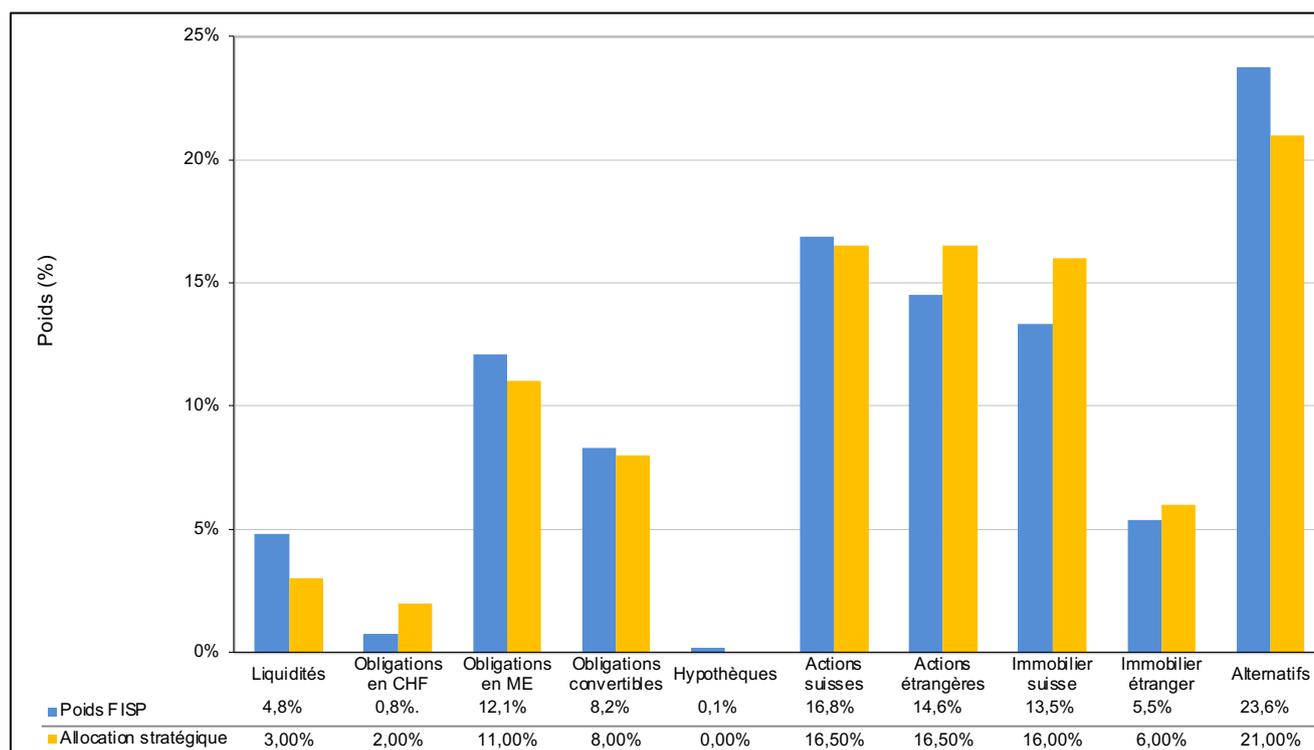
Graphique 3 - Évolution des performances : **portefeuille** FISP, et **indices** des différents marchés et classes d'actifs :

	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	2022
Portefeuille FISP	-2.90	-6.53	-2.69	2.44	-9.53
Benchmark stratégique	-4.07	-8.88	-3.61	1.96	-14.09

Classes d'actifs	Indices de référence marché	2022
Liquidités	Saron 3M	-0.41
Obligations CHF	SBI AAA-BBB (TR)	-12.10
Obligations monnaies étrangères	Bloomberg Global Agg. CHF (TR)	-14.96
Obligations Convertibles	Refinitiv Global Conv. CHF (TR)	-18.93
Actions Suisses	SPI (TR)	-16.48
Actions étrangères	MSCI AC World CHF (NR)	-17.11
Immobilier Suisse	SXI Real Estate Funds (TR)	-15.17
Immobilier étranger	MSCI AC World Real Estate CHF (NR)	-23.44
Alternatifs	HFRX Global Hedge Fund hedged CHF (TR)	-6.65

Répartition par type de placement à fin 2022

Graphique 5 - L'ensemble des classes d'actifs respecte les bornes d'allocation fixées selon l'étude ALM.



5. Analyse du résultat par source selon les postes comptables.

L'exercice 2022 se solde par un résultat net négatif de quelque CHF -191 Mios.

La principale différence avec 2021 provient des résultats sur titres (année 2021 excellente et 2022 très défavorable pour les actions).

Au niveau des revenus des titres, on constate une légère baisse provenant d'une situation récurrente de taux bas sur les obligations, et de l'évolution des dividendes et revenus des fonds et produits.

L'évolution des frais (**) résulte d'une double évolution, alors que des ajustements d'allocation des classes utilisées se poursuivent pour répondre aux enjeux et contraintes ALM. D'une part, l'implémentation de solutions, au rapport coût/prestations légitimes, induit des effets comptables sur les frais de gestion interne des produits qui sont donc en hausse. D'autre part, le repositionnement du portefeuille nécessaire à la stratégie induit des coûts de transactions logiques, bénéficiant de rabais toujours activement négociés. Le solde témoigne d'un processus toujours vigilant sur les enjeux de maîtrise de l'efficacité économique des actions menées.

Le CP poursuivra son action pour optimiser ces coûts, afin de préserver ce marqueur identitaire de « bonne gouvernance » de la FISP, **mais sans préteriter l'objectif essentiel : obtenir un 3^{ème} cotisant optimal.**

Il en est de même en matière de transparence, avec un rapport qui a pu être établi de manière « 0% opaque » (le coût de chaque produit étant évalué), sans pour autant impacter arbitrairement la sélection des produits.

Les mesures de gestion des risques actions (options) et devises (overlays) ont joué leur rôle, réduisant la volatilité, pour un coût considéré comme raisonnable au regard des protections assurées. Ces solutions ont été implémentées après des benchmarking finalisés en 2019, et font l'objet d'une veille permanente.

En Mios CHF	2022	2021
Bénéfices sur ventes & Plus-values	50.2	193.9
Pertes sur ventes & Moins-values	-246.9	-92.2
Résultat sur titres	-196.7	101.7
Intérêts s/obligations + c/c	3.3	3.3
Dividendes et revenus de fonds de placements	17.2	17.7
Revenus des titres	20.5	21.0
Frais sur Titres, internes aux Produits (**)	-13.5	-12.2
Frais sur Titres, directs	-1.7	-1.3
Résultat net	-191.4	+109.2

(**): Les normes légales explicitent depuis 2013 les frais indirects facturés au sein des produits investis.

6. Conclusions... et perspectives (État mi-2023 - A suivre au regard de l'évolution de la crise)

En **termes financiers**, 2022 illustre la complexité et l'intrication des enjeux économiques, politiques et financiers, exacerbés en l'occurrence par les effets de crises géopolitiques aux impacts énergétiques majeurs.

Dans cet **environnement complexe**, le constat comptable au 31.12.2022 incite à **prendre du recul** :

- Une année n'est pas le reflet définitif de la qualité de la gestion, l'analyse d'une stratégie devant se faire sur le moyen et le long terme. Face aux défis, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront à s'imposer pour les acteurs d'un 2^{ème} pilier efficace et viable sur le long terme.

Quelques éclairages sur les **modalités techniques** appliquées au **bouclage des comptes** permettent aussi d'évaluer ces résultats à l'aune des objectifs visés et moyens servant plus généralement la gestion raisonnée des enjeux de conformité technique et légale (équilibre financier sur le long terme, impératifs comptables 31.12):

- Les évolutions conjointes des taux d'intérêt à la hausse (hausse de taux obligataires, contexte inflationniste) et des actions à la baisse (chutes 2022 dues aux craintes économiques et géopolitiques) conduisent les régulateurs (Commission de haute surveillance CHS PP) à faire évoluer les normes en ce qui concerne les rendements maximum attendus à futur : les conditions réglant la manière dont les provisions sont calculées (taux technique encadré selon les directives « DTA4 » émanant de la chambre des experts en prévoyance CSEP) évoluent, et les caisses de pensions bénéficient d'une latitude améliorée en la matière.
- Celles, comme la FISP, dont la stratégie financière leur permet d'assumer un objectif de rendement supérieur au taux technique maximum autorisé en 2021, peuvent donc l'adapter pour les comptes 2022 : il s'agit de le faire afin d'assurer une cohérence maximale avec la gestion financière mise en œuvre, tout en satisfaisant toujours aux contraintes légales.
- Dans ce contexte, la FISP peut ajuster, de manière prudente, son taux technique en le faisant passer de 2,25% à 2,50%, ce qui reste inférieur au rendement visé sur le long terme (quelque 3,5%-4%) et compatible avec le maximum autorisé par les directives DTA4 (2,68%). Cet ajustement permet d'utiliser une partie des réserves constituées et de contribuer à l'équilibre des mesures prises cette année pour continuer à gérer l'ensemble des enjeux d'une fondation 2^{ème} pilier fidèle à sa mission de prévoyance en faveur des assurés.
- **L'impact de la crise est ainsi atténué en 2022 grâce aux fruits d'une conduite cohérente, orientée sur le bénéfique sur le long terme des assurés :**
 - **Une gestion des risques financiers qui vise à limiter les impacts des marchés sur les résultats.**
 - **Une politique prudentielle de provisions qui permet de disposer des réserves souhaitées.**
 - **Une aptitude à s'adapter pour mettre à profit les latitudes d'actions exploitables, via des ajustements légitimes des bases techniques.**

Le plan d'actions 2023 continuera à répondre à ces défis et à en exploiter les meilleures opportunités.

Ce contexte ne remet pas en cause la capacité de votre Fondation à réaliser sa mission, et renforce sa position de partenaire en matière de 2^{ème} pilier.

Valorisant son action pour une prévoyance responsable, les résultats obtenus lui permettent de :

- Rémunérer les comptes d'épargne au-delà des obligations (1,25%, parts minimum légal et subobligatoire).
- Appliquer des prestations favorables en matière de retraite (taux de conversion parmi les références).
- Préserver son degré de couverture (supérieur à 100%), tout en ayant renforcé les réserves nécessaires à des prestations durablement attractives (politique de réserve raisonnable en matière de taux technique, réserves pour allongement de l'espérance de vie et pour taux de conversion favorable aux assurés).
- Proposer des solutions au rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés.

7. Placements immobiliers 2022

Résultats globaux (en Mios, postes comptables RPC 26) :

2022 2021

Excédent de produit d'exploitation :	Mios Fr.	3.0	3.8
Plus-value en capital :	Mios Fr.	2.2	2.7
Performance totale :	Mios Fr.	5.2	6.5

Activités principales

La FISP s'efforce de **renforcer ses placements immobiliers**, malgré un marché très valorisé, pour améliorer la contribution d'un domaine dont l'importance est rappelée par les études Actif-Passif « ALM ».

En termes de résultats, 2022 permet de maintenir des chiffres satisfaisant pour cette activité :

- La commercialisation des constructions du **partenariat public/privé au Bouveret** y participe.

Conclusion et perspectives

A l'instar des autres priorités à exploiter sur les investissements financiers, les revues « ALM » confirment régulièrement la nécessité de disposer d'une poche immobilière dotée des investissements conformes au niveau de rendement souhaité. Les organes FISP en charge ont défini un plan d'actions en conséquence :

- Le modèle de gestion bénéficie de la professionnalisation du suivi via Acanthe, les compétences et l'implication des membres permettant de concrétiser également des investissements inédits pour la FISP.
- Les actions seront poursuivies, pour améliorer les résultats des mandats et biens en portefeuille, conformément aux conclusions de la revue stratégique actualisée en 2022 et réétudiée en 2023.

Rapport de gestion 2022

Organes de la Fondation

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- Assemblée des Délégués : constituée des représentants des établissements adhérents.
- Conseil de Fondation : élu par l'Assemblée, ses 8 membres représentent les employeurs et assurés.
- Direction : organe exécutif interne de Fondation.

Les délégués ont pris connaissance des comptes 2022 lors de l'Assemblée tenue le 15 juin 2023.

En 2022, le Conseil s'est composé ainsi :

Président (*) jusqu'à août 2022, vice-président depuis.

M. Yves VINCKE Délégué "assurés"
Physiothérapeute en retraite - EHNV

Vice-Président (*) jusqu'à août 2022, président depuis.

M. François HAENNI Délégué "employeur"
Directeur Général - LBG

Membres

M. François JACOT-DESCOMBES Délégué "employeurs"
Administrateur - ESSC

M. Christophe VACHEY Délégué "employeur"
Directeur Général Adjoint - GHOL

M. Olivier OGUEY Délégué "assurés"
Infirmier anesthésiste - HFR

M. Laurent WILLOMMET Délégué "assurés"
Médecin Chef en retraite - HRC

M. Emmanuel MASSON Délégué "employeur"
Directeur RH - HRC

Mme Carine COLLOMB Déléguée "assurés"
Assistante DRH - RSBF

Conduite et stratégie - Un 2^{ème} pilier au rendez-vous

Les décisions et mesures prises ces dernières années ont permis d'actualiser le modèle FISP et de le préparer, pour satisfaire à une ambition légitime : « une stratégie et des moyens », illustrant la volonté de continuer à offrir un 2^{ème} pilier de référence.

« Une stratégie et des moyens », fonde une démarche responsable, pour autant que l'on se dote des pratiques permettant d'en assurer l'adéquation avec « l'univers des possibles ». Ceci implique réflexion permanente et pauses dans l'action : pour évaluer scénarios de succès, et menaces sur l'ambition portée par cette stratégie.

Le CF s'efforce ainsi de satisfaire aux **obligations de moyens et diligence, sens du mandat des organes de conduite et de gouvernance** : 2022 en a été l'illustration claire, comme en 2020 où le modèle en œuvre a rencontré son destin, « **au rendez-vous** » aux côtés des assurés engagés en 1^{ère} ligne face à une crise sanitaire exacerbant les défis financiers du 2^{ème} pilier.

Les **FISP Info** traitent de certains **chantiers stratégiques** (notamment les travaux d'évaluation sur le modèle et sur les enjeux **ALM et ESG, finance et positionnement** 2^{ème} pilier) conduits pour assurer son adaptabilité et son adéquation aux défis posés par un monde en mutation rapide, induite par des disruptions sur des champs sociétaux fondamentaux : « digitalisation, changement climatique, accroissement des inégalités ».

Dans l'optique prioritaire de protéger les prestations des cotisants employés et employeurs, le CF a pris des mesures permettant d'optimiser la gestion des enjeux d'un contexte économique et démographique inédit, sans préteriter l'avenir de la Fondation ni cesser d'évaluer la pertinence des réponses et des alternatives :

- Revue ALM, Benchmark Stratégique 2020 : pour une gestion des risques attentive aux opportunités.
- Renforcement de la gouvernance (formation, etc).
- Suivi et adaptation des paramètres techniques aux conditions démographiques et financières.

Suite au renouvellement statutaire de juin 2021, la FISP s'est aussi organisée pour donner à la nouvelle mandature 2021-25 les moyens de ses ambitions, via notamment les grands projets inscrits aux plans d'actions.

La CEA (Commission *Évolution et Avenir du Conseil et de la Direction*) complète les moyens organisationnels traitant des évolutions stratégiques, en l'occurrence sur les enjeux « capital humain et gouvernance ».

L'ambition de renforcer le modèle de la FISP, en l'adaptant aux enjeux de son activité dans une période charnière pour ses écosystèmes internes (organes de conduite) et externes (conditions cadres du 2^{ème} pilier), fait naturellement écho à une volonté légitime du Conseil de Fondation : pérenniser la raison d'être d'une Fondation propriété et mandataire de ses assurés et adhérents.

«Prendre Soin», un engagement stratégique, servi par des projets fondamentaux au cœur du plan d'actions.

En même temps qu'elle revalide sa gouvernance d'investissement, la FISP gère les enjeux inhérents à l'ambition d'une Fondation engagée pour une prévoyance durablement responsable envers ses bénéficiaires.

Afin d'exploiter ses potentiels d'amélioration et s'adapter aux défis de l'activité, elle traite des enjeux inhérents au 2^{ème} pilier et à ses parties prenantes : 3^{ème} cotisant et équilibres ALM, expérience clients, conseil aux assurés et prestations, monitoring des risques, SCI et meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise dans un cadre de surveillance en pleine évolution, capacité à gérer la relève et à former l'organe suprême, gestion des partenariats, évaluations stratégiques sur le modèle organisationnel.

En continuant à évaluer, faire évoluer et renforcer son modèle, la FISP agit ainsi pour continuer à offrir aux assurés et adhérents un 2^{ème} pilier de référence.

L'ensemble des actions sert une ambition concrétisant les marqueurs identitaires et valeurs de références du partenaire FISP : **assembler les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, « Prendre Soin » des parties prenantes essentielles.**

Enjeux ALM et ESG : au cœur de l'action du 2^{ème} pilier.

Pour la FISP comme pour l'ensemble des acteurs d'un 2^{ème} pilier responsable, la période 2020-2022 a confirmé la nécessité de gérer avec toujours plus d'attention les **enjeux sociétaux et de durabilité**, de manière à **faciliter les performances financières** souhaitées.

La FISP agit pour assurer les conditions de maîtrise des enjeux de **gouvernance et d'efficacité économique** : ces mesures renforcent un modèle qui évolue en tenant compte des dynamiques d'un écosystème de protection sociale à l'épreuve des crises du XXI^{ème} siècle.

Symbolique de la nature des crises (manque de gouvernance), la Covid19 a agi en catalyseur autour de 3 évolutions fortes : digitalisation, changement climatique, accroissement d'inégalités.

Ces enjeux sociétaux fondamentaux sont au cœur de plans d'actions articulés autour de travaux assurant les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise : **le plan 2022, et le millésime 2023 qui en approfondit les réflexions et les actions, visent à concrétiser cette ambition prioritaire de servir toujours mieux nos assurés et nos adhérents** (rapport annuel).

Conseil de fondation

En 2022, le CF a suivi l'évolution légale, ratifié la stratégie de placement, traité certains cas particuliers, et contribué à **améliorer une gestion des risques conformes aux buts de la Fondation**.

- Il a pris des mesures **d'organisation** pour améliorer la capacité de la FISP à atteindre ses objectifs, notamment suite aux missions de la direction.
- Il s'est donné les moyens de conduire la Fondation en **conformité** avec les exigences légales et répondre aux responsabilités inhérentes à son activité :
 - Capacité à comprendre les enjeux via **programmes de formation** lui permettant d'être **éclairé** (Finance, Gestion de risques, Marché 2^{ème} pilier).
 - Continuité et efficacité, via de meilleures pratiques, dans les relations avec ses **partenaires** comme dans son **fonctionnement** interne (gestion de la relève et compensation des organes de conduite).
- Son action a permis à la Fondation de gérer les impacts des marchés financiers, tout en préservant la **qualité des indicateurs techniques et budgétaires**.
- Il a pris des mesures pour rendre plus intelligible le soin apporté à l'implémentation d'une **gestion juste et efficace** des enjeux ESG (rapports 2020 à 2022).

Fruits concrets de ces travaux, les assurés disposent d'un règlement de prévoyance qui continue d'évoluer :

- Dédié aux actions en faveur des assurés, le renforcement des prestations, possible grâce à des démarches complémentaires de création de valeur financière à long terme et d'amélioration de l'efficacité budgétaire, s'est concrétisé par **un règlement 2022 encore enrichi** par rapport à la version précédente.

Nouvelles prestations : une évolution continue

Malgré un contexte financier exigeant, la FISP tient le cap en faveur des assurés et adhérents : après l'enrichissement du règlement sur 2012-2016, **ils bénéficient d'un rapport financement/prestations encore plus attractif**.

Entre 2012 et 2016, de larges possibilités ont été mises à disposition en termes de **flexibilité des plans et financements de solutions 2^{ème} pilier attractives**.

Le renforcement des prestations s'est concrétisé à **nouveau en 2017, 2018 et 2019** par des **améliorations pour tous les assurés, dont** l'augmentation du plancher assuré pour l'invalidité, la rente minimum passant de 30% à 40% du salaire, puis 45%, dès 2019.

Ces améliorations, offertes sans augmentation des cotisations, sont les fruits de la politique de recherche permanente des meilleures pratiques et partenaires pour la FISP et ses assurés, et touchent à son ADN : attractivité, responsabilité, efficacité économique.

Ils permettent de valoriser les efforts de la Fondation en faveur d'une prévoyance responsable, dans un contexte où les messages sont globalement orientés au nivellement des prestations et réduction des ambitions pour les systèmes de prévoyance.

Prestations et efficacité budgétaire

- Gouverner, c'est prévoir - En matière de **retraite et de taux de conversion**, la FISP souhaite continuer à offrir des prestations durablement attractives :
 - Les baisses légales reflètent des problématiques techniques réelles (évolution rendement, longévité) et la tendance sur le marché est une diminution des garanties retraite, hors compensation par cotisations supplémentaires (cf. projets de réforme de la LPP).

- A la FISP, une baisse du taux de conversion "minimum garanti", sans mesures assurant de distribuer les surplus, n'a pas eu lieu.
- En alternative à une baisse sèche du taux ou à des cotisations supplémentaires (employés, employeurs), le Conseil a choisi de faire face aux défis techniques en fixant des priorités : viabiliser des prestations de qualité, de manière responsable et équitable.
- Un nouveau modèle est donc appliqué depuis 2018 : les taux de conversion garantis sont redéfinis, et complétés par une part supplémentaire, «13^{ème} rente» versée pour autant que les conditions le permettent.
- Des mesures transitoires permettent aux assurés de prendre leurs dispositions en connaissance de cause.
- Ces thématiques sont suivies via les travaux (plans d'actions dès 2023) sur les **évolutions des taux de conversion et la méthodologie de revalorisation des rentes**, dans un contexte d'inflation moins atone.
- En outre, les économies de coûts, résultats concrets de la réorganisation de 2007, permettent d'allouer des ressources pour améliorer les prestations de tous.

Direction

En réponse à la nécessité de se professionnaliser face à des exigences légales toujours plus lourdes, la direction, capacité interne loyale à disposition du Conseil, est notamment chargée de veiller aux missions suivantes :

- Gouvernance et surveillance de la Fondation.
- Efficacité des mandats, qualité/coût des produits.
- Relations avec les services RH des établissements.
- Communication et information.

M. Jean-Paul Guyon occupe ce poste depuis fin 2007.

Secrétaire du Conseil et des commissions, proactive dans la stratégie et l'organisation, la direction contribue à la définition, à l'exécution et au suivi du plan d'actions.

Les fruits d'une mission permanente d'amélioration de la gouvernance et de surveillance des mandats :

- Source de progrès marquants et permettant de proposer aux assurés une prévoyance renforcée, la FISP veille à la compétitivité des mandataires. Les appels d'offres, outre les mesures d'économies et d'optimisation de valeur en finance, continuent à améliorer le rapport coût/performance et l'efficacité.
- La revue des conditions d'exercice et rémunération des mandats menée entre 2008 et 2021 sur les sujets :
 - dépositaire global, gestion financière, réassurance,
 - conseil financier, gestion de risques et administrative,
 - réassurance des risques décès invalidité et renforcement des garanties proposées aux assurés,
 - modalités de gestion et consultant immobilier,a permis d'**améliorer tous les indicateurs d'efficacité budgétaire (marge sur cotisations, taux de frais)**.
 - **2017 a permis d'améliorer encore** certains postes via appel d'offre sur mandat d'expert en prévoyance.
 - 2018 a permis des **économies** sur les mandats de **gestion financière** et la préparation d'**actions de benchmarking essentielles (gestion admin)**.
- Par des travaux récurrents, sur les enjeux de **gestion financière** et de **benchmarking** (appels d'offres) des mandats et solutions **partenaires**, les organes de la FISP œuvrent ainsi pour améliorer l'offre de prestations et services aux assurés et adhérents.
- Par une **gestion attentive des partenariats et des mandats** qu'elle décide de déléguer (cf. rapport 2019 gouvernance et partenariats), votre Fondation s'efforce de réunir les conditions optimales pour sa mission en faveur de ses assurés : les actions de benchmarking permettent soit de consolider et d'**améliorer des relations existantes**, soit d'en **définir de meilleures**.

- Et ceci, toujours avec une **vision à long terme** correspondant au sens de la mission de prévoyance.
 - Afin de toujours améliorer l'**efficacité économique** de la Fondation et les solutions dont elle se dote pour assurer sa **bonne gouvernance** et la **sécurité** de son fonctionnement, différents mandataires ont ainsi été l'objet d'actions spécifiques sur la période **2019 à 2022** :
 - Gestionnaire finance (risques monnaies étrangères),
 - Gérant administratif: révision économique du mandat.
 - Organe de révision: renouvellement selon règlement.
 - Dépositaire global : contrôle SCI, continuité d'activité.
 - Réassurance : appels d'offres et renouvellement.
- Plus d'informations sont disponibles dans le FISP Info n°21 et les rapports sur les placements 2020 à 2022.
- Enfin, les mesures ont aussi été prises pour assurer la transparence des flux avec les partenaires financiers :
 - Le rapport « 0% opaque » sur les frais répond aux exigences de présentation comptable.
 - Un **mandat spécifique** a permis de valider l'efficacité du dispositif optimisant le coût de gestion financière.

Contrôle et mandat de gestion

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- BfB Audit à Renens, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune,
- GiTeC Prévoyance SA à Lausanne, en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative est confiée à la BCV. Le gérant assume notamment calcul et paiement des prestations.

Information

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés : point d'interprétation réglementaire ou réponses sur leur situation personnelle de prévoyance.

Les assurés, invités à consulter www.fisp.ch, disposent depuis 2021 d'un portail extranet dédié à leur information et permettant de procéder à des simulations prospectives afin de mieux exploiter les solutions offertes par la FISP.

Ils peuvent s'adresser à leurs RH pour les questions courantes. Si nécessaire, un contact avec le gérant permet d'apporter la réponse (ou d'interroger le Conseil).

La Direction coordonne des séances d'information pour les adhérents et assurés (conférences novembre 2015, 2017, 2019) sur les enjeux 2^{ème} pilier et solutions FISP.

Les assurés réunis le 05.05.2022 auront obtenu des :

- Explications pratiques : évolutions du règlement de prévoyance, offre de prestations et services (portail).
- Éclairages sur les résultats atteints et sur les indicateurs « Valeurs de référence » permettant de mieux appréhender les caractéristiques de leur Fondation et les avantages des solutions proposées.
- Informations fondamentales (stratégie, fonctionnement et conduite de la FISP) : mesures en matière de gestion des risques et de respect des principes de bonne gouvernance, travaux d'évaluation et de renforcement du modèle financier, enjeux ESG, etc...

Les assurés présents, représentant la diversité des adhérents et **métiers économiquement liés au monde des soins**, auront pu vérifier - via échanges in vivo avec les spécialistes responsables - que leur Fondation continue de se comporter fidèlement à la volonté de ses fondateurs, et conformément au modèle propriétaire qu'ils ont choisi de mettre à leur disposition.

En tant qu'**institution de prévoyance contrôlée par ses assurés et ses entreprises adhérentes liées au monde des soins**, en s'adaptant en permanence selon les meilleures pratiques, la FISP agit ainsi, afin de **remplir une mission de prévoyance de manière la plus responsable, à tous égards et à l'égard de tous.**

Prestations

La FISP verse des rentes à quelque 2'621 bénéficiaires :

Prestations réglementaires	2022	2021
Rentes de vieillesse	35'413'560.68	32'774'677.30
Rentes de survivants	2'027'879.75	1'817'367.10
Rentes d'invalidité	4'667'087.15	4'427'848.85

Comptes

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à CHF 103 Mios, en augmentation par rapport à 2021.

Comme détaillé dans les rapports placements et immobilier, la gestion de fortune induit un résultat de CHF -186 Mios, réparti comme suit (Mios) :

- Revenus ordinaires des placements + 20.
- Résultat et Plus/moins-values sur titres - 196.
- Résultat net des immeubles + 5.
- Frais de gestion sur titres - 15.

Bilan technique

Un bilan technique est établi au 31.12.2022/01.01.2023 : après alimentation de toutes les provisions et réserves techniques nécessaires à la garantie à moyen terme de la bonne santé financière de la Fondation, le degré de couverture, rapport entre engagements d'assurance et fortune disponible, s'établit à un niveau de 100,3%, contre 110,5% en 2021, ce qui a permis de rémunérer les comptes épargne de 1,25% d'intérêts.

Depuis 2016, la FISP alimente une provision «pour taux de conversion favorable» qui permet de préfinancer l'intégralité des coûts qui découleront de l'application de taux de conversion plus favorables que les taux actuariels, ceci pour les assurés de 58 ans et plus.

Les résultats et moyens financiers 2022 ont permis de constituer complètement cette provision, conformément au planning prévu.

Sur la base de ses recommandations 2022, l'expert en prévoyance note que la Fondation a aussi utilisé les fruits de sa gestion pour renforcer sa capacité financière à procurer des rentes de retraite en constituant des réserves solides via utilisation d'un taux technique de 2,50% (adéquat eu égard aux fondamentaux techniques, stratégie ALM et résultats des analyses type DTA5) (cf. par ailleurs : point 6, rapport sur les placements).

Relevant la qualité des fondamentaux (cash-flow positif, marges sur frais), il estime que la FISP a pris des mesures cohérentes avec les travaux menés et prévus sur le taux de conversion et l'évolution des prestations de retraite.

Outre les mesures de provisionnement relatives au taux de conversion favorable, la définition d'un nouveau modèle de rente, cohérent avec les objectifs de rendement à long terme de la fondation, permet en effet, depuis 2018, de répondre aux enjeux de longévité, en préservant les caractéristiques d'un 2^{ème} pilier de qualité pour tous les assurés, actifs et pensionnés.

L'expert a également pris note des travaux initiés pour affiner les principes des futures évolutions de prestations de retraite, qu'il s'agisse des taux de conversion ou des modalités de revalorisation des pensions versées.

L'expert en prévoyance atteste enfin, sur la base du présent bilan technique et de l'expertise intégrant les indicateurs légaux (dont DTA5), que la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements au 31.12.2022, qu'elle n'a pas de problème d'ordre structurel et que toutes les prestations qu'elle assure sont financées (texte complet : cf. expertise annuelle).

Conclusions

La FISP continue sa mission, dans un contexte induit par la crise historique de 2008, qui nécessite de poursuivre la reconstitution de la réserve de fluctuation de valeurs.

Après une année 2017 remarquable, elle a fait le dos rond en 2018, grâce aux réserves constituées et au résultat d'une gestion préservant l'avoir des assurés, puis a su exploiter efficacement les conditions de 2019.

En 2020, 2021 et 2022, le modèle montre adaptabilité et capacité de réponse aux années extrêmes. Les réserves constituées et les couvertures des risques ont permis d'amortir les effets des marchés financiers : la FISP assure des réserves suffisantes pour les pensionnés et rémunère l'épargne au-delà des normes légales.

Ces résultats lui permettent aussi de continuer à s'adapter pour répondre raisonnablement aux défis de conditions financières toujours plus exigeantes pour le 2^{ème} pilier, et de garder le cap pour améliorer les prestations de ses assurés, tout en maintenant ses objectifs de reconstitution progressive de la réserve de fluctuation de valeurs.

Perspectives

Chaque année, positive ou plus difficile, justifie les travaux permanents en matière de gestion des risques et d'adaptation de la Fondation, afin d'améliorer sa mission 2^{ème} pilier et de renforcer le modèle utilisé.

Par leur action sur les enjeux de gestion financière et de benchmarking (mandats), les organes FISP œuvrent pour améliorer l'offre de prestations et services.

Cette action vise à réconcilier contraintes à court et à long terme, pour répondre à des enjeux 2^{ème} pilier, structurés par l'évolution des défis actuels et des mégatendances.

L'ensemble de ces efforts est mis au service d'une ambition concrétisant les marqueurs identitaires et valeurs de références d'un partenaire 2^{ème} pilier fidèle aux objectifs de ses fondateurs : **continuer à sélectionner et appliquer les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, « Prendre Soins ».**

Dans ce contexte de volatilité, les défis confortent une conduite fondée sur une gestion des risques rigoureuse et des principes de bonne gouvernance qui impliquent des choix clairs :

- Un modèle propriétaire au lieu d'une délégation non maîtrisée à des parties prenantes qui ne sont pas essentielles à l'action efficace d'une institution dédiée à ses assurés ;
- Une volonté de maintenir des objectifs de prévoyance de qualité, grâce à la mise en œuvre et l'exploitation de tous les moyens raisonnables nécessaires à l'optimisation du « 3^{ème} cotisant ».

2023 : un plan d'actions logique

Le plan est fidèle aux valeurs que la FISP s'efforce de perpétuer, engagée pour une approche responsable des défis actuels et à venir de la prévoyance professionnelle.

En 2019, cet engagement de longue date en faveur d'une gestion durable en faveur des assurés a trouvé une traduction intelligible et concrète : les valeurs de références, marqueurs identitaires explicites du « prendre soin », dont le FISP Info n°18 détaille les traits essentiels.

En 2020 et 2021, cet engagement a rencontré son destin et concrétisé son sens, en accompagnant la mission de ses assurés, en 1^{ère} ligne face à la crise : continuant à s'efforcer de prendre soin de leur 2^{ème} pilier, la FISP, ses serviteurs et le modèle qu'ils ont conçu et implémenté ont répondu présents, dans leur volonté d'entreprendre et dans leurs capacités à répondre aux défis et à agir pour surmonter les difficultés particulières du contexte.

En 2021-22, la FISP a travaillé les enjeux de son activité à l'occasion d'une nouvelle mandature : tout en faisant face aux impératifs de continuité d'activité, elle s'est dotée d'un plan qui permet de mener les travaux nécessaires pour pérenniser son modèle et en préparer les futures adaptations tout en le modernisant.

La période actuelle est en effet également marquée par un contexte général plus troublé autour du 2^{ème} pilier, avec des évolutions, probables ou déjà avérées, des conditions cadres légales et techniques qui en accroissent les défis (surveillance, taux, géopolitique).

En 2023, les enjeux sociétaux incontournables, déterminant aussi la capacité à assumer efficacement les responsabilités financières, continuent d'être au cœur d'un plan articulé autour de travaux assurant à la FISP les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

A la FISP, ces défis généraux d'adaptation des modèles organisationnels sont renforcés par l'évolution naturelle de son écosystème interne (gestion de la relève) : cette période est ainsi une occasion particulière de renforcer les moyens en œuvre afin de continuer à honorer le mandat du CF envers les assurés et adhérents, et de le faire savoir de manière toujours plus intelligible.

Ces actions contribuent au renforcement d'un modèle qui sait s'adapter, pour concrétiser la mission de Prévoyance Responsable encore améliorée, fidèle à l'engagement de Prendre Soins des parties prenantes, via une gouvernance de conduite et d'investissement vigilante et une gestion raisonnée des impératifs ALM et ESG.

Par leur action résolue au service des assurés et adhérents dont ils sont les mandataires, les membres du Conseil de Fondation, et les ressources qui les soutiennent et facilitent leur action, continueront à mener à bien des travaux essentiels, afin de pérenniser le modèle propriétaire souhaité par les fondateurs.

Le Conseil de Fondation a ainsi chargé la direction de mettre à l'agenda des travaux à mener à partir de 2023, la mise en œuvre de réponses proportionnées en termes d'ajustements raisonnés des besoins de passifs et des engagements de prévoyance : établissement d'une feuille de route en matière d'évolution des taux de conversion, définition d'une méthodologie de gestion des enjeux de revalorisation des prestations des pensionnés.

Ces décisions illustrent le sens des responsabilités du Conseil de Fondation sur les enjeux à long terme et l'attention qu'il porte à la définition de réponses efficaces et raisonnables pour toutes les catégories d'assurés (cotisants, pensionnés) et toutes les générations.

En travaillant pour l'adapter aux mutations de son activité, ils agissent pour maintenir une solution 2^{ème} pilier satisfaisant aux obligations de diligence inhérentes à un mandat confié par les assurés, dans des conditions permettant l'exercice légitime, raisonnable et responsable des obligations légales, financières et fiduciaires, assumées par les membres des organes de conduite.

Les travaux au plan d'actions s'inscrivent ainsi dans cette volonté de continuer à porter une ambition légitime, celle d'un 2^{ème} pilier exploitant les meilleures pratiques, au service d'une solution conçue pour et par ses parties prenantes prioritaires, et d'être toujours plus efficace pour eux, toujours plus à leur écoute, et toujours plus à leurs côtés quand ils en ont besoin.

Ces travaux visent également à renforcer la FISP dans sa capacité à gérer les nouveaux impératifs de la période (mégatendances, dynamiques AVS et 2^{ème} pilier) et les nouvelles contraintes en terme organisationnel et de gouvernance (SCI CHS PP, nLPD), pour une entreprise FISP qui a grandi et s'adapte pour rester agile, tout en préparant les futures évolutions de son modèle d'activité.